

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU PÉRIGORD

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
PARAISANT TOUS LES TROIS MOIS

TOME XCVI - Année 1969

3^e LIVRAISON



PERIGUEUX

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ
18, rue du Plantier



IMPRIMERIE JOUCLA
19, rue Lafayette. 19

SOMMAIRE DE LA 3^e LIVRAISON

Comptes rendus des réunions mensuelles :

Juillet 1969	169
Août 1969	172
Septembre 1969	175
La « Salle du comte » et la « Mannaie » de Périgueux au Puy-Saint-Front (Arlette HIGOUNET-NADAL)	177
Deux églises en Périgord. I : l'église Notre-Dame de Belvès; II : l'église disparue de Lalinde (Jean SECRET)	185
L'opinion publique en août 1914 dans le département de la Dordogne (Noël BECQUART)	195
Quelques décors peints conservés au château de Biron (Françoise ANNE) ..	213
Le Roc de la Belle, gisement paléolithique inédit, commune de Cubjac (Alain ROUSSOT et Françoise DELPECH)	219
Un document inédit sur la truffe (1787) (Noël BECQUART)	231
Au sujet d'une pierre tombale sise près de l'église en ruine du Cheylard (entre les Farges et Aubas) (René LARIVIERE)	233
Sur un immeuble du cours Fénélon à Périgueux (Renée DESBARATS)	235
Note sur trois fragments de statues découverts à Bussac (Jean SECRET) ..	237
A propos du « Cercle de la Philologie » (Noël BECQUART)	239

Payez votre cotisation **1969**

(NOUVEAUX TARIFS)

Titulaires :

France	15 F
Etranger	16 F

Abonnés

..... 18 F
C.C.P. de la Société : Limoges 281-70

Nous prions instamment les membres de la Société de ne pas omettre de nous aviser, le cas échéant, de leur changement d'adresse, afin d'éviter les retours ou les pertes de bulletins.

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU JEUDI 3 JUILLET 1969

PRÉSIDENCE DE M. JEAN SECRET, PRÉSIDENT.

Présents : 31. — Excusé : 1.

NECROLOGIE. — M. André Plazer.

FELICITATIONS. — M^{me} Arlette Higourel, chevalier dans l'Ordre des Palmes académiques; M. Christian de Meslon, médaille de vermeil de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole; M. Jean Delfaud, docteur ès sciences.

REMERCIEMENTS. — MM. Jacques Truffier et Patrice Turquet.

ENTREES D'OUVRAGES. — Jean Secret, *Brantôme et sa région*, 2^e édit. (Périgueux, Office départemental de Tourisme, 1969); hommage de l'auteur.

Extrait du journal « le Monde », du 3 juillet 1969, article de M^{me} P.-M. Grand sur l'exposition « Chefs-d'œuvre de l'art paléolithique », qui se tient au Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye; découpé par M. le Président.

Créateurs et artisans d'art du Périgord, dépliant relatif à l'exposition qui vient de s'ouvrir à l'Office de Tourisme, avec présentation par M. Jean Secret; don de ce dernier.

Léon Dhéralde, *Dictionnaire de la langue limousine...*, publié par Maurice Robert, t. II (I-Z) (Limoges, Société d'ethnographie du Limousin, de la Marche et des régions voisines, 1969); offert par cette Société.

Compte rendu du Congrès des amis et naturalistes de la vallée de la Vézère à Tursac, août 1968, une brochure ronéotypée offerte par M. le Président. On y remarque notamment des « Observations morphologiques au sujet du Lou Cayrou (Rouffignac) et des marmites de géants du Rut », par M. Jean Demangeot, ainsi qu'un bref article de M. J. Loiseau sur la découverte en août 1968 d'un champignon rarissime au vallon du Barbeau, près du Moustier.

Pierre de Bannes-Gardonne, *Famille de Bannes-Gardonne, essai généalogique*, t. I (les Bannes au Change), un volume multigraphié, offert par l'auteur.

Revue du Tarn, 3^e série, n^o 53, mars 1969; don de M. Pierre Aublant. Ce périodique contient un texte de M. Fernand Gaulhet sur le troubadour Arnaut de Mareuil.

M. le Président remercie les divers donateurs.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — Le *Bulletin de la Société préhistorique française, comptes rendus des séances mensuelles*, t. 66, n^o 5, mai 1969, nous propose deux articles de M. Raoul Daniel, l'un sur l'abri d'Auberoche au Change, l'autre sur le gisement de surface du Gour-de-l'Arche, près de Périgueux.

On note dans le n° 54 de *Périgord-magazine*, mai 1969, un reportage de M. Guy Salignon sur « Varaignes l'oubliée », petite commune du Nontronnais où nous a conduit notre excursion de juin.

COMMUNICATIONS. — M. le Président a examiné à l'église d'Excideuil un ostensoir en cuivre argenté donné en 1860 par Ch. Bugeaud de la Piconnerie, un ciboire en vermeil très orné offert la même année par la famille Souffron et un très beau Christ en bois polychromé datant de la fin du XVI^e siècle ou de l'extrême début du XVII^e.

Il a terminé le classement des collections léguées à notre compagnie par Joseph Saint-Martin. Sur les 304 pièces que contient ce remarquable ensemble, on compte 12 dessins, 5 affiches, placards ou proclamations, et, parmi les estampes, 190 portraits, 70 monuments ou paysages, 7 plans de villes et 15 relevés d'architecture.

M. Secret fait circuler différentes photographies de chapiteaux provenant de l'église de Saint-Raphaël; des éléments de sculpture ont été retrouvés récemment dans une maison de cette localité.

M. Yves de Tessières de Blanzac, revenant sur la carte de 1714, signalée à la séance d'avril par M. Jean Secret (*Bulletin* de 1969, p. 99), a retrouvé deux autres exemples de localisation fantaisiste du Périgord blanc et du Périgord noir, l'un dans le *Dictionnaire* d'Expilly, publié à Amsterdam en 1768, l'autre dans le *Grand dictionnaire historique de Moreri* (1759).

M. le Président présente, de la part de M^{me} Gérard Lavergne, un album de dessins et lavis exécutés au début du XIX^e siècle. Une centaine d'images sont consacrées aux souvenirs de la guerre de Vendée, d'autres représentent Laon, Soissons, Angoulême et Bordeaux. Quelques figures sont relatives au Périgord : on remarque trois lavis sur Périgueux (la caverne d'Ecornebeauf et l'Isle à Campniac, le pont de Saint-Georges vu de l'ancienne Préfecture, Périgueux vu des environs de la Fontaine des Malades) et deux dessins au crayon (vue de Saint-Front et vue de Périgueux). Cinq pages de l'album sont réservées au château de la Rochebeaucourt, ce sont des dessins au crayon à très petite échelle et malheureusement peu déchiffrables. Cet album est attribué par la tradition familiale à Arnaud-Louis-Charles de Lostanges, frère de l'évêque, qui naquit à Versailles en 1759, perdit un œil au cours d'un combat naval et mourut à Nice en 1836.

M. Jean-Paul Guichard a découvert plusieurs sarcophages dans les environs de Beaumont. Il serait souhaitable que ces vestiges soient examinés par un spécialiste.

M. Jean-Maurice Lefort, de son côté, signale la découverte à Sarlat, tout près de la lanterne des morts, d'une tirelire en terre cuite ocre pâle, contenant un trésor de monnaies. 370 pièces très corrodées, des XIII^e et XIV^e siècles, ont été dénombrées, dont 217 en argent et 153 en bronze. Les travaux de terrassement qui ont amené la mise à jour de ce trésor ont révélé aussi la présence d'ossements épars, de trois pierres tombales sculptées et de fragments d'une seconde tirelire.

M^{me} Sadouillet-Perrin a rédigé un texte fort intéressant sur la Révolution à Saint-Cyprien, elle y montre le rôle joué par Prunis et par le curé Garry, qui surent éviter les effusions de sang durant la Terreur. Ce mémoire sera publié dans notre *Bulletin*.

M. Beequart a noté dans *Espoirs*, n° 234 de juin 1969, un article de M. Secondat sur la rue Talleyrand-Périgord à Périgueux, dans *Périgord actualités - Moun Pais*, n° 422 du 14 juin, le texte d'une délibération prise le 10 janvier

1806 par le conseil municipal de Périgueux pour l'érection d'un monument à la gloire de Napoléon. Ce document, publié par M. Secret, a été évoqué dans le *Bulletin* de 1969, p. 105 (séance du 5 juin).

Le catalogue d'Emmanuel Fabius, marchand d'autographes à Paris, propose une lettre de Joubert écrite en décembre 1812 à un inspecteur de l'Académie d'Orléans : cette pièce est vendue 1.700 F.

Le Secrétaire général, revenant sur l'abbé Bernard Lannes dont il a été question à la séance de juin (voir le *Bulletin* de 1969, p. 105), fait une mise au point grâce aux renseignements fournis par M. le Colonel Landry. Il ressort clairement des registres de catholicité de Sourzac, prêtés par M. le curé de cette paroisse, que l'abbé Lannes fut bien curé de Sourzac de janvier 1816 à juillet 1817.

M. Becquart a pris connaissance d'un livre récent de Georges Beau et Léopold Gaubusseau, *R. 5, les S.S. en Limousin, Périgord, Quercy* (Paris, Presses de la Cité, 1969). Cet ouvrage d'histoire contemporaine évoque avec impartialité les principaux faits de la Résistance dans notre région depuis 1940 et les tragiques événements de la Libération (la tuerie de Brantôme, l'affaire des pendus de Tulle, le massacre d'Oradour, l'épisode du train blindé de Mussidan, le trésor de Neuvic, les combats de Terrasson).

Le *Populaire du Centre* du 10 juin rappelle, d'après l'abbé Neyrac, l'une des étymologies proposées pour l'origine du mot « croquant », qui proviendrait du nom du village de Crocq, dans la Creuse. Une explication plus vraisemblable, souligne M. Becquart, est donnée par le Larousse et par le dictionnaire de Paul Robert : « croquant » serait tiré de « croc », instrument aratoire dont beaucoup de paysans révoltés s'étaient armés pour lutter contre les seigneurs.

On relève au t. CXXVI, 2^e livraison de 1968, de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, un article nécrologique par M. Paul Ourliac, sur Auguste Dumas (1881-1968), qui fut archiviste de la Dordogne de 1907 à 1910 puis professeur de droit à la Faculté d'Aix-en-Provence.

Le Secrétaire général a noté plusieurs noms périgourds dans le *Dictionnaire des correspondants de l'Académie d'Arras au temps de Robespierre* par M. l'abbé Berthe (Arras, chez l'auteur, 1969). Le bureau de correspondance de l'Académie d'Arras, animé et organisé par son secrétaire, Duhois de Fosseux, entre tint des relations épistolaires avec 1.500 correspondants répartis dans toute la France : on remarque, pour Belvès, Commarque et Alexandre Larroque ; Jean-Baptiste Boissat à Bourdeilles, le chirurgien Mathieu à Couze, Tibeyrant du Sable à Lalinde, Pellissier de Barry au Bugue, les trois frères Chaminade à Mussidan.

M. Becquart relate brièvement une légende sur le château de Beynac qui a été évoquée avec des variantes par La Russaume dans sa plaquette sur Beynac (Bergerac, Edit. Dominique, 1949). Ce texte, qui a pour thème le diable dupé, est conservé par M. de Rivasson d'après un récit fait vers 1870 par la marquise de Beaumont-Beynac.

M. Alain Roussot nous a fait parvenir une note sur une hache bipenne découverte en 1967 dans l'Isle, face à la Chartreuse de Vauclair. Il la compare avec celles que l'on connaît déjà en Dordogne, son étude sera publiée dans un prochain *Bulletin*.

M^{lle} Renée Desburats étudie une maison Renaissance de la rue Camille-Chabaneau à Nontron : au rez-de-chaussée, la porte d'entrée est surmontée d'un entablement délicatement sculpté d'une frise de rinceaux d'où émergent au centre deux génies soutenant un écu martelé ; on remarque aux premier et deuxième étages des fenêtres à encadrements moulurés. Notre collègue a également repéré, non loin de l'église, une porte XVIII^e siècle à arc bombé, de carac-

tère monumental, avec deux pilastres plats ornés de volutes au sommet et supportant une corniche que surmontent deux candélabres. La base de cette porte est occupée au tiers supérieur par une imposte ornée d'une grille en fer forgé.

Enfin M. Marcel Secondat signale de curieuses dissemblances entre la toiture d'une partie du château de Fages, encore découverte, et la représentation qu'en donne une affiche de propagande.

EXCURSIONS. — M. le Président rend compte de l'excursion du 8 juin en Nontronnais, parfaitement réussie et favorisée par le beau temps. Il annonce que la séance du premier jeudi de septembre sera supprimée et remplacée par une séance foraine qui se tiendra à Terrasson le dimanche 14 septembre. Le programme détaillé de cette journée sera donné ultérieurement dans la presse locale.

ADMISSIONS. — M. Michel SIREIX, domaine de Gorry, Saint-Magne-de-Castillon (Gironde) ; présenté par M^{me} de Sonnevillle-Bordes et M. Roussot ;

M. l'Abbé Jean MARRY, curé de Bouniagues ; présenté par MM. Coq et Jouanel ;

M. Maurice FREDON, directeur de la B.N.P., le Château d'Oléron (Charente-Maritime) ; présenté par MM. Secret et Vergez ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,

N. BECQUART.

Le Président,

J. SECRET.

SEANCE DU JEUDI 7 AOUT 1969

PRÉSIDENCE DE M. JEAN SECRET, PRÉSIDENT.

Présents : 23. — Excusés : 3.

NECROLOGIE. — M. Gilbert Privat.

REMERCIEMENTS. — M^{lle} Nicole Delage, MM. les abbés Barrière et Marty.

ENTRÉES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — *Restaurer, construire une maison en Périgord* (Périgueux, Bousquet, 1969), notice de deux pages éditée par le Comité Périgord « Maisons paysannes de France » ; don de M. Alain de Swarte.

H. Viers, *Masclat en Quercy, chronique historique* (1969), une brochure ronéotée offerte par l'auteur. Cette intéressante monographie cite de nombreux noms périgourdins, ce qui n'est pas étonnant puisque le village de Masclat est tout proche de nos frontières. M. Viers signale notamment (p. 31) que le château de Fénelon, à Sainte-Mondanc, fut vendu en 1780 par les Salignac-Fénelon au fermier général Bouilhac de Bourzac ; la fille de ce dernier, Ursule, épousa en 1800 Alexandre d'Abzac de Ladouze, qui revendit le château à son fermier, Pigner, lequel le légua à son fils, avoué à Gourdon.

M. et G. Ponceau, *Les caves de la place de la Clautre et des environs de St-Front à Périgueux* (extr. du t. XCVI de notre « Bulletin », 1969) ; hommage des auteurs.

Les Cahiers des Dix, n° 33 (Montréal, Impr. du Bien public, 1968) ; don de M. l'abbé Armand Yon. Ce gros volume contient une excellente notice sur le Sulpicien François de Salignac-Fénelon (1641-1679), œuvre du donateur. Né en 1641 à Aubeterre de Pons de Salignac et d'Isabeau d'Esparbès de Lussan, François était le demi-frère de Fénelon. Il fit ses études à Toulouse, entra à Saint-Sulpice en 1665 et, désireux de devenir missionnaire, s'embarqua en 1667 à La Rochelle pour le Québec. Ordonné prêtre en juin 1668, il vécut deux ans chez les Iroquois de la région Nord du lac Ontario avec un autre Sulpicien, Claude Trouvé. Il repartit au Canada en 1672 avec le gouverneur de la Nouvelle-France, Louis de Buade de Frontenac, non sans avoir rédigé pendant son séjour en France un mémoire sur son expérience dans la colonie.

Photographie d'une porte du XVII^e siècle au lieu-dit « la Haute-Garde », commune de Coraille ; don de M. Bardy.

Deux photographies des panneaux de la chaire de l'église de la Cité à Périgueux, offertes par M^{lle} Desbarats. L'un de ces panneaux représente la résurrection, l'autre les saintes femmes au tombeau.

Une photographie et un plan du puits situé dans la cour du presbytère à Aurillac-de-Périgord ; don de M. Ponceau.

Une photographie de gabare d'après un modèle réduit exécuté par un artisan de l'île de Ré ; don de M^{me} Marsac.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — On note dans *Viellies maisons françaises*, n° 41 de juillet 1969, un article de notre collègue M. Alain de Swarte sur la « grandeur et décadence des châteaux en Périgord ».

La revue *Découvertes*, 1969, n° 15, nous propose un texte de M. Michel Cantin sur la vallée de la Dordogne. Enfin M. Becquart a relevé dans *Périgord-Magazine*, n° 55 de juin 1969, un article sur le château de Lortal à Manaurie signé d'Olivier Noailles, et, au n° 56 du même périodique, deux reportages consacrés, l'un à la vallée de la Vézère, l'autre à la rénovation du vieux Sarlat.

COMMUNICATIONS. — M. le Président, revenant sur l'étymologie du mot « croquant » dont il a été question à la séance de juillet, a consulté le *Dictionnaire étymologique de la langue française* de Bloch et Wartburg. Ces auteurs, extrêmement prudents, indiquent qu'il s'agit du « nom donné aux paysans révoltés du Sud-Ouest (1594) pour une raison incertaine ».

M. J.-P. Durieux veut bien nous signaler que la revue *Maisons de France* consacre un n° spécial au Périgord (n° 14 de juillet 1969). On y relève notamment des articles de Magali Lucas et de M^e Dubuisson.

M. Henri Viers a écrit à M. Jean Secret au sujet de sa notice sur l'église Saint-Georges-de-Mareuil à Saint-Julien-de-Lampon (voir *Bulletin* de 1969, p. 110). Cette église n'était pas sous le vocable de Saint-Sernin, comme le supposait notre Président : le patronage en cause était celui de l'église paroissiale voisine, disparue depuis lors, et qui se trouvait à côté du château de Mareuil, sur le territoire de l'actuel département du Lot.

M. Becquart a découvert, dans la reliure d'un registre de notaire récemment offert aux Archives de la Dordogne par M^{me} Viala-Sacreste, une circulaire imprimée, qui pourrait bien être un incunable, émanant probablement de l'évêché de Périgueux et adressée aux curés. Le texte, rédigé en latin, comporte 13 lignes ; il commence par les mots « domine rector » et se termine par « suffragio curantur ». C'est l'annonce de la fête, au 14 juin de chaque année, de la translation de saint Aignan, évêque et confesseur, en l'église paroissiale de La-

cropte. Une indulgence de trois ans et trois fois quarante jours est accordée aux fidèles qui visiteront l'église ce jour-là, et la guérison est promise aux malades souffrant de la gale. Cette indulgence, précise encore le texte, fut concédée par Hélié, archevêque de Tours : il s'agit du cardinal Hélié de Bourdeille, mort en 1484. M. Becquart ajoute que ce document fort curieux n'est pas mentionné dans le monumental ouvrage du D^r Pouan sur Hélié de Bourdeille, publié en 1900.

Toujours à propos du même texte, M. le Colonel Landry rapporte, d'après M^{lle} Charreyre, qu'un pèlerinage gitan aurait eu lieu autrefois à Lacropte, vers la fin du XV^e siècle. Un rapprochement entre ce fait supposé et l'indulgence concédée par Hélié de Bourdeille est certes fort séduisant, mais on n'a pas la preuve du pèlerinage.

Le Secrétaire général présente, avec l'autorisation de M. l'abbé Verrier, la photocopie d'un *Exercice littéraire* imprimé à Périgueux chez Dalvy en 1785, dédié à Mgr de Grossolles de Flamarens par les étudiants du collège Saint-Charles de Mussidan. C'est une tragi-comédie en trois actes, où l'entité « Collège » est citée au Tribunal des sciences et où apparaissent de curieux personnages tels le roi « Ignorance » et ses ministres, « Paresse », « Perte de temps », « Mensonge », « Impolitesse » et « Frivolité ». On trouve à la fin de l'opuscule une liste des 55 élèves qui fréquentaient le collège Saint-Charles, ils étaient domiciliés soit en Dordogne soit en Gironde, et l'on remarque même un étudiant originaire de la Martinique.

M. de Mirandol nous signale l'existence à Gueyfier, à la limite des deux communes de Coly et Condat-sur-Vézère, d'énormes blocs de calcaire disposés approximativement en cercle. Il serait vivement souhaitable que cette curiosité naturelle soit examinée par un de nos collègues.

M. Bouriel fait part à l'assemblée de la récente découverte à Grand-Brassac d'un petit trésor de monnaies, une douzaine de pièces au total. Ce sont essentiellement des monnaies françaises du XVI^e siècle ; notre collègue fait circuler deux pièces qu'il n'a pu identifier, l'une semble romaine, l'autre a plutôt les apparences d'un jeton.

M. Jean Secret a trouvé, dans les papiers légués à notre compagnie par le regretté Joseph Saint-Martin, le texte autographe signé des « adieux » du préfet de la Dordogne, Auguste Romieu, adressés aux habitants du pays le 13 juillet 1843. Ce document a été publié dans le *Recueil des actes de la Préfecture de la Dordogne* n^o 625 (1843), p. 477. Emouvant dans sa simplicité, il révèle en Romieu un administrateur qui avait su comprendre les Périgourdins et s'en faire aimer.

M. Guy Ponceau présente avec des commentaires le puits d'Auriac-de-Périgord, remontant au XVII^e siècle, dont il offre une photographie et un plan mentionnés aux *Entrées*.

Enfin M. Becquart fait circuler le catalogue de l'exposition qui se tient en ce moment au Musée du Périgord et qui est consacrée à Antoine de Tounens. Il communique à l'assemblée le résultat de ses recherches sur la carrière périgourdine du roi d'Arménie : celui-ci fut exempté de service militaire en 1846, il acheta son office d'avoué le 9 août 1851 à Adrien Greneaux et le revendit à Noël Pouyaud le 13 octobre 1857. Le Secrétaire général rédigera un texte que publiera notre *Bulletin* sur l'activité de Tounens avant son départ au Chili.

ADMISSIONS. — M. Maurice LEGENDRE, château de la Ligerie, Champagne-Fontaine ; présenté par MM. Biget et Secret ;

M^{lle} Annie LAFAYE, Azerat ; présentée par MM. Joussein et Secret ;

M. Marc DEMAISON, 3, rue de Gorry, Mussidan ; présenté par MM. Lachaud et le marquis de Montferrand ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,
N. BECQUART.

Le Président,
J. SECRET.

SEANCE DU DIMANCHE 14 SEPTEMBRE 1969

TENUE A LA MAIRIE DE TERRASSON

PRÉSIDENCE DE M. JEAN SECRET, PRÉSIDENT.

Présents : 41.

M. le Président ouvre la séance en remerciant la municipalité de Terrasson-la Villedieu d'avoir bien voulu mettre à notre disposition une salle de la Mairie ; notre collègue M. André Delmas, adjoint au maire de Terrasson, représente celui-ci qui n'a pu assister à la réunion.

NECROLOGIE. — M. le Marquis Arnaud de Fayolle, M. Marcel Moussinac, M^{me} la Marquise de La Verrie, comtesse de Vivans.

REMERCIEMENTS. — M. Marc Demaison.

ENTREES DE DOCUMENTS. — Un prospectus-réclame émanant de la Société anonyme « les Trois Fermes », qui, pour les besoins de la cause, a établi son siège à Souillac « en Périgord » ; don de M. Golfier.

COMMUNICATIONS. — M. Jean Secret rappelle que deux importantes manifestations viennent d'avoir lieu en Dordogne : l'inauguration à Périgueux du médaillon dédié à André Maurois et la commémoration du souvenir napoléonien à Fondaumier ; on se reportera à la presse locale qui a longuement évoqué ces deux cérémonies.

M. le Président entretient l'assemblée des fouilles que poursuit à Saint-Avit-Sénieur notre collègue M. Fitte, ce dernier vient de mettre au jour des fûts de piliers sculptés représentant les vieillards de l'Apocalypse. M. Secret fait ensuite circuler une carte postale des environs de 1900 qui représente la place du Foirail à Terrasson, le nom de la localité a été fâcheusement déformé en « Taraseon » par l'imprimeur.

M. Delmas retrace les origines du vieux Terrasson d'après son livre publié en 1960, il évoque la fondation de l'abbaye de Saint-Sour au VI^e siècle, le monastère mérovingien de Genouillac et l'église Saint-Julien ainsi que le bourg carolingien de « Terrazo ». M. le Président rappelle que l'ouvrage de M. Delmas a été couronné par notre Société, qui lui a décerné le prix Léo-Testut.

M^{lle} Desbarats offre 13 photographies qu'elle destine à notre photothèque, ce sont des images de Terrasson qu'elle a pris la peine de réaliser tout spécialement pour cette séance. Elle présente notamment avec de judicieux commentaires le vieux pont à avant-bees, la maison natale du peintre Bouquier, le gisant du tombeau de saint Sour et différentes vues de la vieille ville. M^{lle} Chappier-Laboissière fait remarquer que l'une des plus anciennes richesses archéo-

logiques de Terrasson n'est autre que la mosaïque gallo-romaine provenant de Gaubert, aujourd'hui conservée au Musée de Périgueux.

M. Guy Poncau présente le portail de l'église de la Chapelle-Mouret, qui remonte probablement au XIV^e siècle ; les chapiteaux, sans tailloirs, sont sobrement sculptés, leur symbolisme semble difficile à dégager. On lira le texte de cette communication dans un de nos prochains fascicules.

M. Jean Maubourguet a relevé dans un registre du notaire Jean Plamon, qui instrumentait à Sarlat au XV^e siècle, différents actes qui apportent des précisions sur la famille de La Boétie, également appelée Boyl, et sur le repaire de Mayac, paroisse de Sainte-Nathalène. Le même document, propriété de M. Bodard, contient également des textes relatifs à l'emplacement de l'église disparue de Saint-Front-de-Bruse, qui se trouvait en contre-bas du mont de Domme, et aux anciennes paroisses relevant de Domme.

M. Becquart donne lecture d'un bail à ferme de truffière consenti le 29 janvier 1787 par Léger Brossard de Marsillac : on peut se demander si cette truffière, située au village de la Vacharie, paroisse de Terrasson, était naturelle ou artificielle, car les détails fournis dans l'acte sont fort succincts.

Enfin M. Jean Secret présente une pietà de Terrasson, qu'il compare à l'aide de reproductions photographiques à celles de Plazac, Vézac et Sarlat.

ADMISSION. — M. GRIFFOUL, directeur de la B.N.P. à Bergerac ; présenté par MM. Secret et Vergez ;

est élu membre titulaire de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,

N. BECQUART.

Le Président,

J. SECRET.

A l'issue de la séance, et sur l'invitation de M. Delmas, adjoint au Maire de Terrasson, un vin d'honneur fut offert aux sociétaires et à leurs amis. M. le Président tint à remercier une fois de plus nos hôtes pour ce geste délicat et fort apprécié.

Les participants visitèrent ensuite, sous la conduite de M. Delmas, l'église de Terrasson et le château du Fraysse, propriété de M. de Saint-Exupéry. La visite projetée du château de Montmège ne put avoir lieu en raison du mauvais temps.

La "SALLE du COMTE" et la "MONNAIE" de PERIGUEUX au PUY-SAINT-FRONT

Il est traditionnel de dire que la ville du Puy-Saint-Front de Périgueux a dû son origine au groupement de religieux qui s'était formé auprès du tombeau de saint Front et à la faveur du pèlerinage qu'il avait suscité. Autour de ce noyau, des artisans et des marchands se seraient ensuite fixés qui auraient constitué la bourgeoisie primitive de la ville. On n'a pas établi jusqu'ici une chronologie satisfaisante de ce schéma, et certains indices permettent de penser que le processus de formation de la nouvelle ville a été plus complexe.

En effet, en regroupant, en comparant et en essayant d'expliquer les unes par les autres les indications recueillies dans les documents des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles, en les situant chaque fois que cela est possible sur le plan de la ville, il semble — sans vouloir en rien minimiser le rôle du moultier — que les débuts de la ville du Puy-Saint-Front ont pu être plus divers et tourmentés qu'on ne le croit.

Nous avons été amenée pour notre part, en nous fondant sur les recherches antérieures et sur une documentation unilatérale il est vrai, à penser que le comte n'avait eu aucune place au Puy-Saint-Front. Nous avons constaté l'état de fait du comte de Périgord installé dans le château de la Rolphie, au Nord de la Cité, au milieu d'une petite noblesse qui lui était favorable, face au Puy-Saint-Front où vivait au contraire une bourgeoisie remuante et active qui lui était hostile. Seule, une rente annuelle de 40 livres ¹ que la ville du Puy-Saint-Front payait au comte, marquait une sujétion dont l'origine et le caractère restaient mystérieux. Mais, cet état de fait constaté au XIII^e siècle, et qui trouva son dénouement en 1398 lorsque le comte fut dépossédé de ses biens à Périgueux, aurait pu faire présumer qu'au XIII^e siècle il était déjà l'aboutissement d'un conflit dont nous ignorons les étapes.

Or, il se trouve qu'en 1398, lors de la vente aux enchères des biens du comte, la ville s'en porta acquéreur, et les actes qui ont été passés à cette occasion permettent d'ouvrir une fenêtre sur le passé et de poser la question de la présence ancienne et des droits comtaux au Puy-Saint-Front. Nous ne

(1) Arch. comm. Périgueux, CC 69, f^o 28.

nous attacherons ici qu'au point précis qui permet de définir un secteur de la topographie médiévale de la ville du Puy-Saint-Front et qui concerne ce que les documents appellent en général « la Sala al Compte ».

On relève en effet dans l'énumération des biens du comte vendus aux enchères la mention ² de *la plassa apelada la Sala del Compte am tolas sas apertenansas. la quala es dedenx la vila e te se am l'ostal de P. de Laribiegra*. L'adjudication en fut faite pour le prix de 100 livres tournois contre 500 pour la Rolphie et ses appartenances, sans que l'on puisse savoir dans quelle mesure cette différence d'estimation correspond à une réalité économique. De cette citation parfaitement claire et sûre, il ressort donc que le comte avait une demeure à l'intérieur du Puy-Saint-Front et depuis une époque probablement fort ancienne ³. Le silence des documents privés ou municipaux à ce sujet ne doit pas nous égarer. Étant donnée la nature des rapports entre le Consulat et le Comte au cours du XIV^e siècle, la nature également de ces documents, il est explicable qu'aucune allusion à cette demeure comtale ne soit jamais faite antérieurement à la date d'acquisition par la ville.

Quel était l'aspect de cette maison et où se trouvait-elle au Puy-Saint-Front ? C'est ce dernier problème que nous voudrions surtout tenter de résoudre à l'aide de ce que nous arrivons à savoir par différentes autres sources.

En ce qui concerne le terme de *sala*, il semble bien qu'il correspondait dans le vocabulaire du temps à un bâtiment bien défini. Dans les documents où il s'agit de cette maison comtale, on rencontre quelques synonymes qui comportent néanmoins des nuances de sens. Elle est ainsi parfois désignée par le mot de *castrum* ⁴ et plus souvent par le terme de *aula* ⁵. Nous avons trouvé ce terme de *aula* employé pour quelques autres maisons puissantes et massives du Puy-Saint-Front, en particulier pour la maison du Vigier qui, elle, n'est pas désignée par le terme de *castrum*. Il est possible de penser qu'aux deux

(2) *Id., ibid.*, et aussi FF 52.

(3) Voir plus bas p. 179.

(4) Arch. comm. Périgueux, FF 1 = 1322 : *castrum suum vulgariter appellatum Lassala at Comte*. Le château de la Rolphie est également désigné par ce terme de *castrum* (R. AVEZOU, *Les comtes de Périgord et leur domaine au XIV^e siècle*, dans *B.S.H.A.P.*, 1926, p. 155, n. 9 : *juactu et prope castrum suum de la Rolfia*).

(5) Arch. comm. Périgueux, FF 22, 1 = 11 mars 1287 (n. st.), éd. F. VILLEPELET, *Histoire de la ville de Périgueux et de ses institutions municipales*, Périgueux, 1908, p.j. VII, p. 212 : *ad portam aule nostre* ; Arch. dép. B.-Pyr., E 824 = 1305 : *in carreria de las Faurgas in loco comitis qui dicitur aula Comitis* (il s'agit dans ces deux cas d'un jugement rendu par le comte de Périgord) et Arch. comm. Périgueux, FF 1 = 1322 : *ante ipsum castrum sive aulam*.

termes de *castrum* et de *sala* était attachée l'idée de la puissance seigneuriale. La *sala* correspondrait à une catégorie « archéologique », un aspect extérieur; c'est un édifice fort mais plus réduit qu'un château. A l'*aula* s'attache l'idée d'une vaste pièce destinée aux audiences judiciaires. Elle est liée à l'idée du pouvoir de justice; ici du comte, ailleurs du vigier. Dans son aspect extérieur, une *sala* est une demeure massive, de forme barlongue, à rez-de-chaussée aveugle, construite en pierre et probablement fortifiée. M. J. Gardelles en a décrit de semblables en Bazadais ⁶. C'étaient des constructions « très archaïques et de valeur militaire médiocre. » Elles ont été fort nombreuses dans tout le Sud-Ouest et, d'après cet auteur, elles pourraient en général, en Bazadais, se dater du XII^e siècle, bien que l'on en ait construit encore jusqu'au XIV^e siècle. Ces maisons fortes jusqu'à la fin du XIII^e siècle étaient le privilège d'importants seigneurs ⁷.

L'existence de cette demeure sur le Puy-Saint-Front comme les droits que le comte levait sur les marchés, sont évidemment le signe de pouvoirs antérieurs à l'établissement du Consulat. L'occupation de ce secteur par le comte était probablement fort ancienne. Un texte l'affirme ⁸; *quod comes Petragoricensis pro tempore habuit antiquitus in villa Petragore infra muros et clausuram dicte ville castrum suum vocatum Lassala al Comte*.

Il est possible, en effet, que l'origine en remonte aux débuts même du pouvoir comtal en Périgord. Cette *sala* ou *castrum* était considérée par le comte comme *capud et principale membrum dicti comitatus* ⁹.

Quant à l'emplacement, nos textes sont suffisants pour permettre de le retrouver à très peu près. Ils mentionnent, tour à tour, que la Salle du Comte était dans la ville ¹⁰, c'est-à-dire au Puy-Saint-Front; qu'elle était à l'intérieur des « murs et clôture de la ville » ¹¹, près du Trébuchet ¹², qu'elle était mitoyenne de

(6) J. GARDELLES, *Châteaux du Bazadais*, dans *Bazas et le Bazadais*, Actes du XIII^e congrès d'études régionales, 1960. Fédération historique du Sud-Ouest, Bordeaux, 1961, p. 86.

(7) *Ibid.*, p. 84.

(8) Arch. comm. Périgueux, FF 1 = 3 août 1322. Il existe une copie dans Bibl. nat., Coll. Périgord, t. 33, f^o 337.

(9) Arch. comm. Périgueux, FF 1 = 3 août 1322.

(10) Arch. comm. Périgueux, FF 22, 1 = 1287, éd. VILLEPELET, ouvr. cité, p. 212 : *aule nostre que est in dicta villa*.

(11) Arch. comm. Périgueux, FF 1.

(12) Arch. comm. Périgueux, FF 1, et Bibl. nat., Coll. Périgord, t. 33, f^o 337 (1322) : *et ante ipsum castrum sive aulam in loco del Trebuchet nomine dicti comitis solebat fieri moneta scilicet petragoricense seu nomine illorum qui dictam monetam tenent et tenebant ab ipso domino comite*.



Plan reconstitué du Puy-Saint-Front au XIV^e siècle.

maisons riveraines de la rue Taillefer ¹³ et enfin qu'elle était en 1398 voisine de l'hôtel de Pierre de la Rivière ¹⁴.

Ces cinq indications vont nous permettre de cerner le problème de plus près. D'ores et déjà, elles permettent d'affirmer que Robert Avezou ¹⁵ a commis une erreur en identifiant hâtivement la Salle du Comte avec le château de la Rolphie. Il s'agit bien de deux châteaux différents. On sait par ailleurs ¹⁶ qu'en cette fin du XIV^e siècle, Pierre de La Rivière était recensé pour la taille dans le quartier des Farges, ce qui autorise donc à situer la Salle du Comte entre la rue Taillefer et la rue des Farges.

Mais il faut, pour aller plus loin, localiser le lieu du Trébuchet qui est dit *ante castrum*, *ante* signifiant habituellement dans les localisations topographiques de l'époque « en face », c'est-à-dire que les deux constructions pouvaient être séparées par une rue ou peut-être seulement une ruelle, ou bien encore une place. De ce lieu du Trébuchet, nous avons rencontré plusieurs mentions échelonnées dans le temps. Une mention de janvier 1474 (n.st.) ¹⁷ situe une maison dans le quartier des Farges, dans la rue du Trébuchet, confrontant au mur de la ville. Et une autre de 1475 ¹⁸ situe une seconde maison, probablement proche de la précédente, « en la Bride, rue du Trébuchet, appuyée au mur de la ville ». Ce texte et quelques autres ¹⁹ permettent en définitive de situer la rue du Trébuchet dans le quartier de la Bride, près du mur de la ville et près de la rue qui va de la tour Mataguerre à la rue des Farges ²⁰. Enfin, on connaît une maison « en la Bride confrontant celle des héritiers de Helie de l'Espital et la rue qui va de la porte Taillefer vers la Bride » ²¹.

Nous pouvons donc maintenant, à coup sûr, situer le quartier de la Bride à l'intérieur des remparts, tout contre la tour Mataguerre et identifier la rue du Trébuchet avec la partie inférieure de l'actuelle rue de Condé. La Salle serait donc tout ou partie du trapèze aujourd'hui délimité par la rue Condé, la rue de la Bride, la rue des Farges et limité ou coupé par la

(13) Arch. dép. Dordogne, 2 E 1850 / 155 (8) = 1350 ; et 2 E 1834 / 107, f^o 19 = 1374 (n. st.).

(14) Arch. comm. Périgueux, CC 69, f^o 28 : *e te se am l'ostal de P. de la Ribleyra*.

(15) AVEZOU, *art. cité*, dans *B.S.H.A.P.*, 1925, p. 239.

(16) Arch. comm. Périgueux, CC 69, f^o 100 v^o (1397-1398).

(17) Arch. comm. Périgueux, DD 1, f^o 3 v^o.

(18) *Id.*, DD 2, f^o 42 v^o.

(19) Arch. dép. Dordogne, 2 E 1850/414 (1) = 1300; *id.*, 2 E 1850/415 (4) = 1321; *id.*, 2 E 1850/283 (14) = 1342; *id.*, 2 E 1850/155 (8) = 1350; arch. comm. Périgueux, GG 177, f^os 11, 29, 31, 33 v^o = 1327.

(20) Cette dernière rue est incontestablement la rue de la Bride actuelle.

(21) Arch. comm. Périgueux, DD 2, f^o 49 ; et *id.*, CC 91.

rue de la Selle ²². Le quartier ou secteur du Trébuchet se serait trouvé sur le côté nord de l'actuelle rue de la Bride et le côté ouest de la rue de la Selle, tout près de la tour Mataguerre. Les détails de ce secteur sont ensuite plus difficiles à préciser. En effet, la maison qui fait aujourd'hui l'angle des rues de la Bride et de la Selle est beaucoup moins bien conservée que la maison du Vigier. En particulier, son mur est noyé dans un épais crépi de ciment qui toutefois laisse apparaître une moulure en quart de rond pouvant rappeler celle de la maison du Vigier. Il reste également au premier étage une petite fenêtre avec un arc en accolade. Mais est-ce cette maison ou celle qui est à l'entrée de la rue des Farges que nous pouvons identifier avec la *sala* comtale ?

Reste la « Monnaie ». Le comte battait monnaie au Puy-Saint-Front. Les textes d'accords à ce sujet entre le comte et les bourgeois permettent de situer cette « forge de la monnaie ». Une sentence arbitrale de 1266 ²³ rappelle que le comte Archambaud avait réclamé d'être remis en possession *juris eudendi monetam in dicta villa* de la même façon que son père, avant la guerre qui l'avait opposé à la communauté de la ville. Dès lors, le comte et la communauté s'étaient partagés les responsabilités et les profits de la frappe, comme il ressort encore d'un contrat de 1276 ²⁴.

Or, cette *faurga de la moneda deus Peregozis* est située en 1278 « au lieu ordinaire de la monnaie » ²⁵ et dans le procès de 1322 « en face de la salle du Comte » ²⁶, au lieu du Trébuchet. On peut donc affirmer désormais qu'il y avait près de la tour Mataguerre et de la porte des Farges un secteur comtal. Le comte y avait également un prévôt aux attributions judiciaires et financières ²⁷. Les partages de juridiction entre le comte et les consuls y ont donné lieu à de nombreuses contestations et à plusieurs procès ²⁸. Il y avait aussi un personnel subalterne de sergents peut-être assez nombreux, dont l'évaluation reste problématique puisqu'échappant à la juridiction consulaire ils étaient exempts en particulier des charges fiscales ²⁹.

(22) Le nom moderne de la rue de la Selle pourrait-il provenir de la déformation de « Salle », par attraction avec le nom voisin de rue de la Bride dont on aurait aussi oublié la signification ? A moins qu'on ait voulu faire un calembour sur les deux noms.

(23) Arch. dép. B.-Pyr., E 822 (8) et arch. comm. Périgueux, FF 21, 1.

(24) Arch. dép. B.-Pyr., E 822 (1) et arch. comm. Périgueux, FF 21, 2.

(25) Arch. comm. Périgueux, FF 21, 3.

(26) Voir note 12.

(27) AVEZOU, *art. cité*, dans *B.S.H.A.P.*, 1925, p. 230-231 et 282-284.

(28) AVEZOU, *art. cité*, *B.S.H.A.P.*, 1926, p. 276-282 et entre autres arch. comm. Périgueux, FF 20 et 22.

(29) AVEZOU, *art. cité*, *B.S.H.A.P.* 1925, p. 236 ; A. HIGUNET-NADAL, *Les comptes de la taille et les sources de l'histoire démographique de Périgueux*, Paris, 1965, p. 52, et Arch. dép. B.-Pyr., E 826.

L'existence de cette zone comtale en ce lieu de la ville du Puy-Saint-Front, éclaireit par là même une autre question restée obscure; celle de la porte des Farges dont on connaît l'existence, mais dont les documents municipaux ne parlent presque jamais. On comprend, à la lumière de ces faits, que le comte et ses hommes étaient cantonnés dans ce secteur qui échappait à la juridiction du Consulat. La porte était gardée par les gens du comte. Aussi ne figure-t-elle aux XIII^e et XIV^e siècles que dans des actes privés où elle sert de repère topographique ³⁰. Les seuls travaux effectués par la ville y ont été des réparations de ferronnerie ³¹.

A la faveur de ces faits, il apparaît que lorsque les comtes de Périgord ont fait édifier le château de la Rolphie au milieu du XII^e siècle ³², ils étaient déjà en possession d'un *castrum* au Puy-Saint-Front, et que malgré leur résidence de la Cité, ils ont conservé au flanc du Consulat cette tour domaniale et leur monnayage.

Du point de vue de la topographie de la ville médiévale, l'emplacement de la Salle explique le saillant triangulaire au Sud-Ouest de l'enceinte, à la Tour Mataguerre, très visible en particulier sur le plan dressé en 1773 par Lallier de La Tour ³³. Le *castrum* dont le comte pouvait affirmer en 1322 qu'il était depuis un temps ancien « caput comitatus » se trouvait en effet sur le flanc d'une petite éminence, à mi-pente, comme il est habituel pour ce genre de maisons fortes. Il a été, en un temps où n'existait pas la forteresse de la porte Taillefer, dans une situation dominante et défensive intéressante, sur l'ancien chemin romain qui, sortant de la Cité par la porte de Mars, montait tout droit à Saint-Front. Sur cette voie, peut-être attirés par la présence du comte, des artisans du fer ont pu s'installer de bonne heure — à moins que la dénomination « rue des Farges » se rapporte seulement à la forge et aux forgerons de la Monnaie. Mais on peut concevoir inversement que la monnaie ait pu être installée là parce qu'il y avait déjà un groupe d'artisans des métaux.

La Salle du Comte était peut-être dès le milieu du XIV^e siècle assez délabrée. Elle est appelée *platea* en 1350 ³⁴ et *plassa* en 1398 ³⁵. Or, ce terme est en général réservé à un emplace-

(30) Arch. dép. Dordogne, 2 E 1850/294 (2) = 1309, arch. comm. Périgueux, GG 177, f^o 24 v^o et arch. dép. Dordogne, 2 E 1834 / 107, f^o 12 = 1274.

(31) Arch. comm. Périgueux, CC 55, f^o 24.

(32) Ph. LABBE, *Fragmentum de Petragoricis episcopis*, dans *Nova Bibliotheca manuscriptorum librorum*, t. II, p. 739.

(33) *B.S.H.A.P.*, 1901, h.t. à la p. 490.

(34) Arch. dép. Dordogne, 2 E 1850 / 155 (8).

(35) Arch. comm. Périgueux, CC 69, f^o 28.

ment qui a été bâti mais est devenu disponible pour une nouvelle construction. Peut-être toutefois ce terme a-t-il servi ici à désigner le quartier, le trapèze du *castrum* comtal et de la Monnaie où quelques maisons avaient pu aussi trouver leur place. Rien n'indique dans les textes que la Salle ait été rasée. Tout au plus peut-elle, comme la Rolphie, avoir servi partiellement de carrière. Il est toutefois vraisemblable de penser que malgré les remaniements postérieurs, dans les étages inférieurs et dans les caves des maisons de ce secteur, l'archéologie pourra retrouver quelques traces d'une page de l'histoire de la ville que les consuls du Puy-Saint-Front avaient cru effacer à tout jamais en 1398.

Arlette HIGOUNET-NADAL.

DEUX EGLISES EN PERIGORD

I. — L'EGLISE NOTRE-DAME DE BELVES

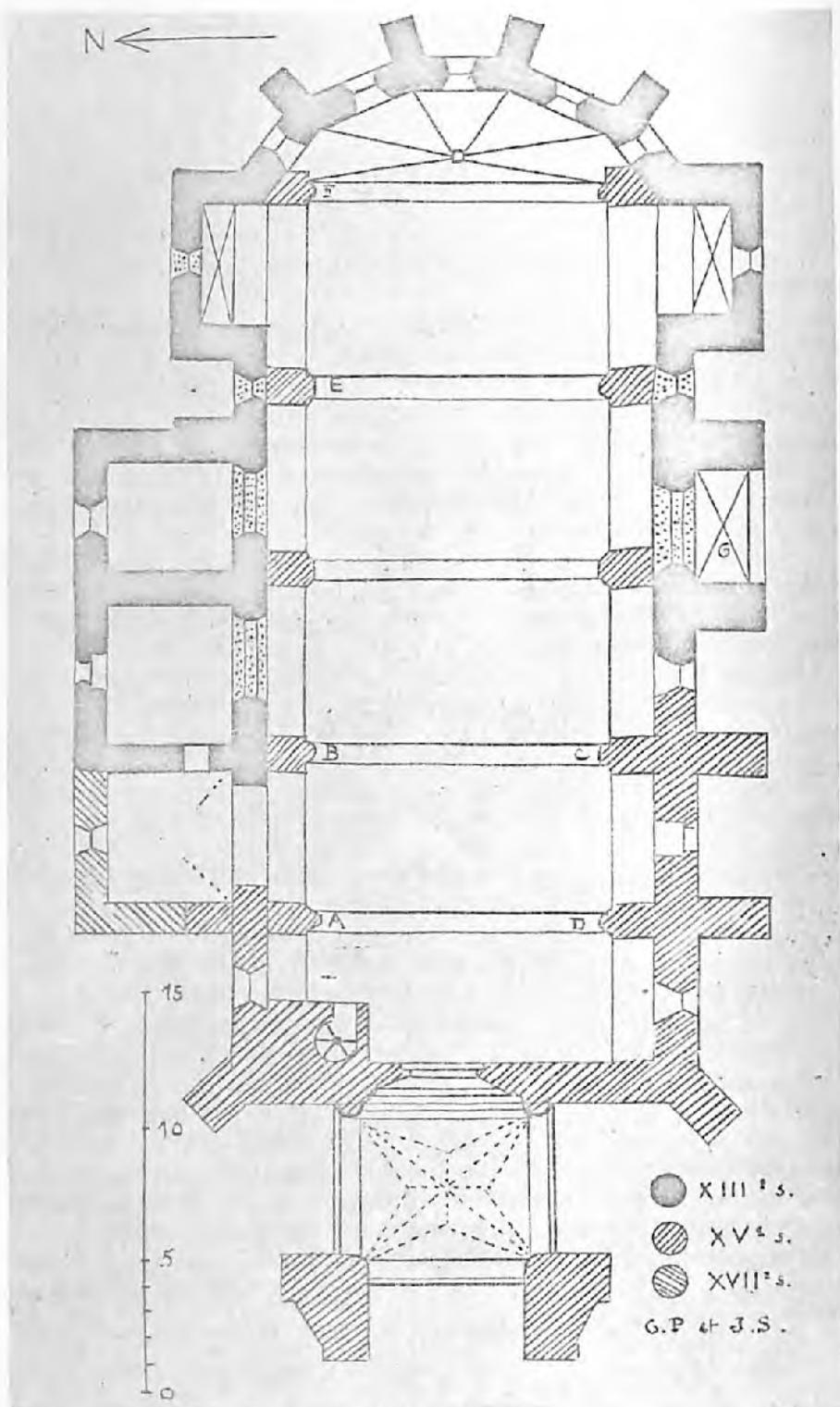
Un monastère bénédictin aurait été établi à Montcuq dès le IX^e siècle ; il devint ensuite un simple prieuré. En 1153, il est réuni à l'abbaye de Sarlat. En 1307, en tous cas avant 1330, l'archevêque de Bordeaux achète la terre de Belvès et l'unit à la mense de son diocèse. En 1372, le pape Grégoire XI accorde des indulgences à ceux qui contribueraient à la restauration de l'église. En 1387, Jean de Réveillon, évêque de Sarlat, unit la paroisse de Grives au prieuré de Belvès.

En 1417, puis en 1441, le prieuré est occupé par des capitaines anglais. En 1442, il est assiégé par le parti français. En 1444, l'église est généreusement restaurée. En 1498, existe, au prieuré, une école de grammaire ; à cette date, le chapitre de Sarlat est prieur de Belvès. Les Calvinistes occupent le prieuré en 1575, puis, en 1577, après un siège en règle, avec artillerie. De nouveaux sièges par les protestants sont signalés en 1580 et 1585¹. L'église a donc été maintes fois ruinée et restaurée.

De l'église de la fin du XIII^e siècle subsistent exactement orientées, les trois travées orientales de la nef et l'abside pentagonale. On ignore quelle était la longueur totale de l'édifice et son système de voûtement ; cette nef de plus de 13 m de largeur était-elle voûtée d'ogives ? Dans ce cas il est normal que la voûte n'ait pas tenu, même avec des contreforts importants, qui d'ailleurs subsistent. Cette église était éclairée par de hautes baies, dont certaines existent encore avec leurs remplages trilobés.

L'édifice, largement ruiné par les guerres anglaises, fut restauré après 1444. On monta cette fois, à l'intérieur, des piles robustes, reliées par des arcs brisés très épais. Partant de l'alignement de ces piles (ce qui réduit la nef à 10 m. de largeur environ), on lança un berceau brisé en blocage, berceau dont la naissance est soulignée par un bandeau mouluré. Cette naissance étant placée à un niveau bien inférieur à celui de la naissance des voûtes gothiques disparues, on fut amené, dans toute l'église, exception faite pour la baie axiale de l'abside, à diminuer d'un tiers la hauteur des fenestrages. D'ailleurs, certaines

1. *Chroniques de Tarde; Maubourguet, Sarlat et le Périgord méridional; Vigé, Histoire de la châtellenie de Belvès (B.S.H.A.P., 1901, p. 72) et Possessions des archevêques de Bordeaux en Périgord (id., 1910, p. 357).*



Plan de l'église de Belvès.

baies furent alors aveuglées par les contreforts intérieurs. Cinq travées inégales furent ainsi constituées. On monta à l'Ouest un haut clocher-porche, de plan carré. Une vis, pratiquée dans l'angle N.O. de la façade occidentale, donne accès au clocher et aux voûtes de l'église. L'abside fut revoutée de six branches d'ogives, dont quatre retombent à pénétration dans les murs du chevet ².

L'INTERIEUR

Les doubleaux, de profil rectangulaire, retombent sur les contreforts intérieurs. Certains de ceux-ci ont reçu des colonnes engagées à chapiteaux : en A, deux hommes portent un écu armorié avec un pal; en B, deux animaux soutiennent un écu avec trois tours ³; en C, chapiteau sculpté de feuillage; en D, chapiteau fruste; en E et F, esquisses de crochets. Des chapelles de peu de profondeur sont aménagées entre les contreforts, suivant la formule du gothique méridional. La dernière travée est encadrée par les chapelles gothiques de l'ancienne église, peu profondes, barlongues, voûtées d'ogives qui retombent sur des culots. Ces chapelles dessinent une esquisse de transept.

La nef est maintenant peu éclairée, les baies de goutterots gothiques ayant été aveuglées. Quatre baies ont été ouvertes au XV^e siècle : deux dans la première travée, et deux autres au Sud de la seconde et de la troisième travée. Ces baies ont des remplages flamboyants. Une restauration peu esthétique rend impossible l'étude des maçonneries, car elle a badigeonné tout l'ensemble, en 1821, ainsi qu'en témoigne une inscription peinte sur le premier doubleau de la nef : « *Haec omnia fecit ex propriis denariis J.B. Camot, hujus ecclesiae rector, necnon capituli Engolismensis hon. canonicus — Haec omnia exculavit D.C.J. Fiora. P [-ictor] I [alic] us. Anno D. 1821.* » ⁴.

L'EXTERIEUR

Au Sud, apparaît nettement la coupure entre le XIII^e et le XV^e siècle, au droit de la troisième travée de la nef. Les baies des trois travées du XV^e siècle ont des remplages flamboyants. Dans la deuxième travée s'ouvre un portail à trois voussures brisées, moulurées (la voussure médiane forme chiasme). En G, sous un arc plein cintre reliant les contreforts, est un ancien

2. Outre la grande restauration des XV^e ou XVI^e siècles, il faut signaler des restaurations importantes en 1821, puis en 1877 (Lavoine, architecte) et en 1894-1898 (Lambert, architecte).

3. Ce sont les armes de Belvès qui blasonne « de gueules à trois tours d'argent ».

4. Cf. *B.S.H.A.P.*, 1901, p. 701 et 1899, p. 53.

portail transformé plus tard en tombeau, sous une voûte d'ogives dont les retombées se font à pénétration dans les angles ⁵. Au-dessus est percée une rose, aveuglée au XV^e siècle. Au sud du cinquième doubleau, la haute baie gothique a été aveuglée, mais a conservé les beaux remplages du XIII^e siècle.

L'abside est scandée par quatre généreux contreforts, à larmier simple, qui montent jusqu'aux sablières.

De ses cinq baies, seule celle du centre a conservé ses dimensions du XIII^e siècle; les autres ont été aveuglées, complètement ou partiellement, au XV^e siècle. Toutes ont des archivoltes qui retombent sur des masques.

L'élévation Nord révèle d'innombrables retouches. Elle a perdu la plupart de ses contreforts mais conserve, outre la chapelle barlongue au N. de la cinquième travée, deux chapelles latérales, dont l'une est voûtée d'un berceau brisé.

LE CLOCHER

Construit à la fin du XV^e ou au début du XVI^e siècle, de plan carré ⁶, il comprend trois étages. Il est renforcé, sur les angles N.O. et S.O., par des contreforts biais montant jusqu'au deuxième étage. Les larmiers de ces contreforts se poursuivent en bandeaux sur les faces du clocher et en soulignent les étages. Le premier et le second étage reposaient sur des voûtes en étoile, maintenant effondrées. Le porche s'ouvre par trois vastes arcs brisés, fourrés, moulurés de cavets et retombant à pénétration, à l'ouest sur des piles, à l'est sur la façade occidentale de l'église. Le portail de cette dernière s'ouvre sous sept voussures brisées, très généreusement moulurées, la voussure médiane étant constituée par une hélice habilement traitée et qui fait songer aux colonnes de l'église de Rouffignac. L'archivolte retombe sur des dais flamboyants, refouillés, qui abritaient des statues portées par des culs-de-lampe sculptés d'angelots portant des phylactères. Le premier et le second étage sont percés, sur trois faces, d'étroites baies brisées. Le troisième étage, percé d'une large baie brisée sur chacune de ses faces, semble ne dater que du XVII^e siècle. Le clocher est couvert d'une toiture à quatre pans ⁷.

5. Cette chapelle est malheureusement très mutilée et recuite par les incendies. Dans sa pile occidentale, sur le côté sud, est pratiqué un oculus trilobé (le fond est mouluré d'une croix) qui a pu abriter une veilleuse servant de lanterne des morts.

6. A rapprocher de celui d'Issigeac, qui est plus tardif.

7. Le clocher a été restauré par les Monuments historiques en 1957-1958, mais sans qu'on relance les deux étages de voûtes.

II. — L'ÉGLISE DISPARUE DE LALINDE

Lalinde a bénéficié autrefois d'une sérieuse étude historique par son curé, l'abbé Goustat ¹, en 1883. Étudiant la paroisse de Lalinde et son église, il écrit (p. 600 sq) : « Le clocher est une tour de forme rectangulaire dont le comble recouvre le transept et la sacristie. Il ne paraît pas avoir été bâti tout entier à la même époque. En effet, à l'extérieur, on dirait que les constructions ont été raccordées ; si elles avaient été élevées d'un seul jet, on ne s'expliquerait point ce raccordement qui suppose une reconstruction d'une partie démolie par suite de quelque guerre ou incendie. A l'intérieur, la partie servant de sacristie qui a une coupole ou une voûte en berceau, semble appartenir à l'époque du roman pur, tandis que l'autre partie, le transept, porte une coupole sphérique romano-byzantine, apparemment du XIII^e siècle, dont les arcs de support ont un commencement d'ogive. Cette coupole est la partie la plus remarquable de l'édifice, bien qu'elle soit d'une grande simplicité et sans aucune sculpture. La nef est insignifiante, sans caractère, et consiste en quatre murs formant un rectangle régulier, avec un plafond brisé en plâtre ».

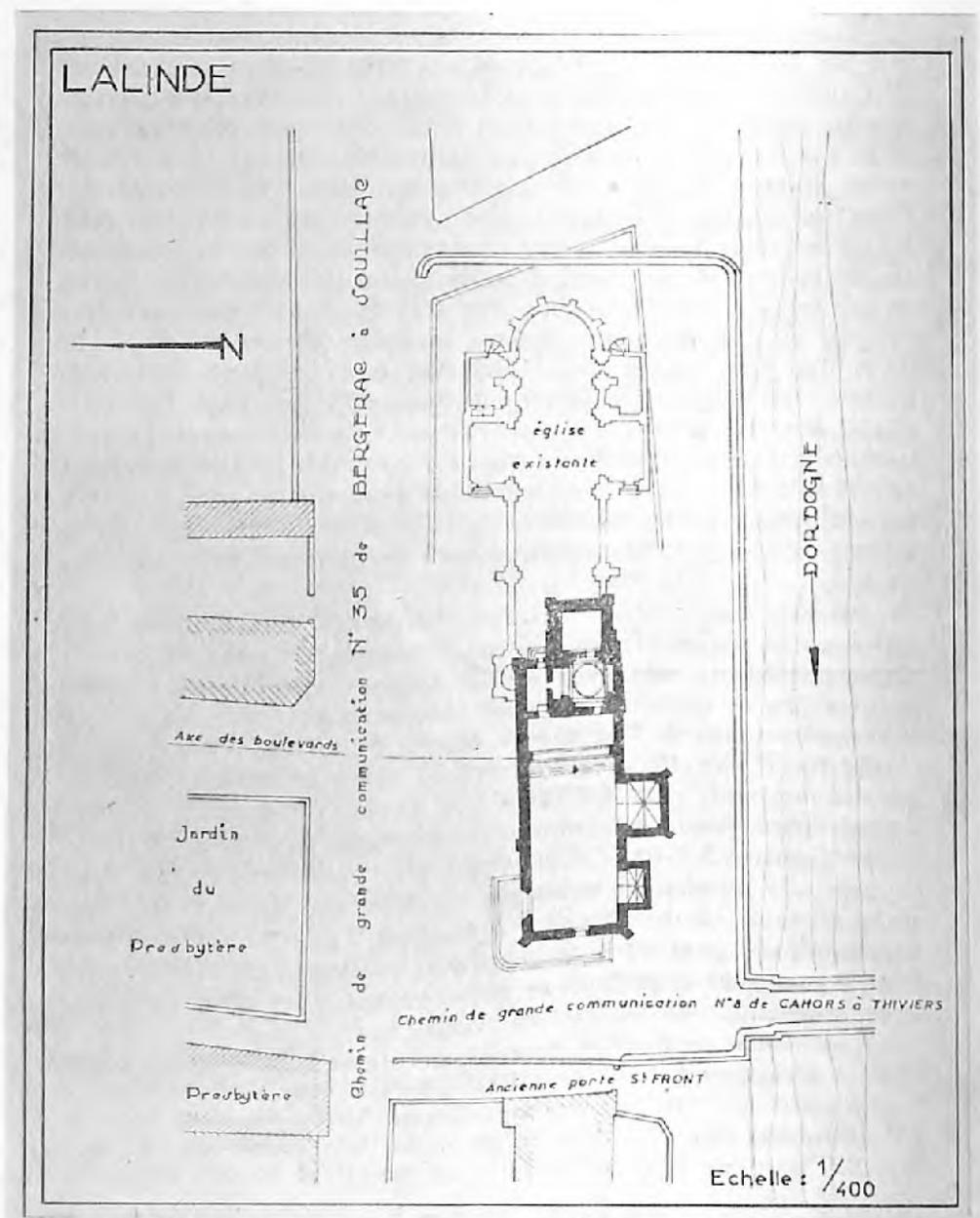
En examinant de près la description de l'abbé Goustat, historien consciencieux mais peu archéologue, on constate que le chœur carré (« la partie servant de sacristie ») est donné comme ayant « une coupole ou une voûte en berceau » ; or les termes sont contradictoires. Par contre, il note une coupole sur l'avant-chœur (qu'il appelle « le transept »), coupole qu'il qualifie de byzantine et qu'il date du XII^e siècle. D'ailleurs, de cette coupole un médiocre dessin à la plume accompagne la monographie de l'abbé Goustat ². Signé M.D., ce dessin maladroit montre une coupole aux pendentifs assez plats, portée par des arcs très brisés, dont trois sur quatre sont à rouleau. Les retombées se font sur des piles à angles vifs ; un cordon d'imposte chanfreiné souligne les voussures des arcs et se poursuit sur les piles. La calotte est soulignée par un cordon chanfreiné.

Voilà donc ce que l'on pouvait savoir de l'église, rasée après 1897 et remplacée de 1899 à 1903 par un édifice néo-roman, à file de coupoles ³. Or, en classant l'iconothèque de notre Société, j'ai découvert deux feuilles de plans par terre, dessinés en octobre 1897 par l'architecte Mandin. La première feuille comporte

1. *B.S.H.A.P.*, 1883, passim.

2. *Ibid.*, p. 600.

3. On notera ce goût de l'archéologisme inspiré aux architectes de la fin du XIX^e siècle par le livre de F. de Verneilh : *L'Architecture byzantine en France*, livre paru en 1851 et qui eut un grand retentissement.



Plan de l'ancienne église de Lalinde.

d'une part un extrait du plan cadastral indiquant la position de l'église projetée par rapport à l'implantation de l'église à démolir (échelle de 0,0025 par m.) ; d'autre part, un plan à grande échelle (1 cm par m.) des fondations de l'église projetée. La deuxième feuille comprend, à la même échelle de 1 cm par m., d'une part le plan de l'église à démolir et d'autre part celui de l'église projetée ⁴. Pour la commodité nous avons demandé à M. Ponceau ⁵ de reporter sur un même plan les renseignements tirés des deux feuilles précitées. Voici comment, à la lumière de ces plans, pouvait se décrire l'église ancienne. La nef barlongue (24 × 9,30 dans œuvre) avait une fausse voûte de bois et plâtre, en berceau brisé ; elle était éclairée par une baie au N. et deux au S. On y accédait par deux portails, l'un à l'O., l'autre au N. ⁶ près de l'angle N.O. Un contrefort plat renforçait le mur N. Deux arcs ouverts dans le mur S. donnaient accès à deux chapelles latérales ; la plus occidentale (3,50 × 1,70 dans œuvre) était voûtée d'une croisée d'ogives et n'avait pas de contreforts ; son unique baie n'était pas au milieu du mur. La seconde (5,60 × 3,50 dans œuvre) était voûtée de même, éclairée par une baie unique au milieu du mur S. et renforcée par des contreforts biais. Un doubleau à rouleau retombant sur des dossierets déterminait une sorte de travée occupant le dernier quart oriental de la nef ; Mandin baptise « chœur » cette travée, car elle remplissait alors cette fonction.

La nef se poursuit à l'E. par un avant-chœur approximativement carré (3,90 × 3,95 dans œuvre ⁷), voûté d'une coupole portée par des arcs à rouleau (sauf celui du S.), ce qui correspond au dessin précité. Au S. une baie éclaire cet avant-chœur qui n'était pas dans l'axe de la nef mais nettement décalé vers le S. En effet, le mur S. de la nef était presque à l'alignement du mur S. de l'avant-chœur et du chœur, alors que le mur N. de la nef était reporté à trois mètres au N. de l'alignement du mur N. de l'avant-chœur. Cela avait permis de disposer, au N. de l'avant-chœur, une pièce barlongue à usage de sacristie ; l'avant-chœur lui-même servait à cet usage au XIX^e siècle ; on l'avait isolé de la nef par une cloison qui servait désormais de chevet.

A l'E. de l'avant-chœur et dans le même alignement que

4. Le dossier Lalinde de la sous-série 12 O aux Archives Départementales ne comporte que des élévations de l'architecte Mandin pour l'église projetée, et non le plan de l'ancienne église.

5. Nous tenons à le remercier de ce travail, aussi clair que commode.

6. Celui du N. est donné par l'abbé Goustat comme datant du XIV^e ou du XV^e siècle.

7. La projection sur l'horizontale de cette coupole est légèrement ovale, ce qui apparaît sur le plan de M. Ponceau.

lui était un chœur carré ($4,45 \times 4,58$ dans œuvre), devenu « débarras » comme l'indique Mandin. Chacun de ses trois murs était percé d'une baie-meurtrière très ébrasée. Ces murs plus épais que ceux de l'avant-chœur (130 contre 100) sont renforcés aux angles par des contreforts formant retour d'angle. Le voûtement de ce chœur n'est pas indiqué sur le plan; l'abbé Goustat parlait d'une « coupole ou une voûte en berceau »; comme Mandin n'indique pas une coupole, il faut en conclure que c'était une voûte en berceau.

On aurait pu espérer que des documents photographiques nous auraient fourni d'autres précisions sur l'église. Une carte postale, de 1890 environ, prise de la rive gauche de la Dordogne, révèle une particularité dans la disposition de la toiture de la nef dont l'arête n'est pas au milieu de la nef, mais déportée vers le N., de sorte que le versant S. du toit occupe presque toute la largeur du clocher alors que le versant N. était beaucoup plus étroit ⁸. Quant aux chapelles latérales S., celle de l'O. est plus basse que celle de l'E.; la toiture de celle-ci semble poursuivre la pente du toit de la nef.

Enfin, le clocher barlong est couvert d'un toit à quatre pans, sommé d'un lanternon. On aperçoit deux baies tardives (XVII^e s. ?) sur chacune des faces S. et O.. Prise de trop loin, la photographie ne révèle rien du matériau de l'église.

Une autre photographie nous a donné quelques renseignements; il s'agit d'un cliché de grand format (40×60) exécuté par les Ponts et Chaussées dès l'achèvement du pont de Lalinde (bâti de 1879 à 1881). Ce cliché permet de constater que le clocher original carré coiffait seulement l'avant-chœur. Plus tard, on monta au-dessus du chœur un bahut défensif, aussi haut que le clocher et doublant celui-ci ⁹. Prise d'un peu plus près, vers 1890, une photographie de Charles Aublant nous a fourni les mêmes renseignements, outre des précisions sur les chapelles latérales au S. de la nef: celle du S.E. était littéralement revêtue de lierre. On aperçoit très bien aussi le cimetière, au S. de l'église, entre celle-ci et la Dordogne.

Par ailleurs, nous avons eu en main et fait photographier un dessin au crayon ¹⁰, anonyme, exécuté vers 1880 et pris du N.-E. de l'église, de façon à laisser voir dans le lointain, sur le côteau de la rive gauche de la Dordogne, l'église Saint-Front-

8. L'abbé Goustat signalait cette particularité (*ibid.*, p. 601). Vue de l'O., cette dissymétrie n'apparaissait pas: elle était camouflée par le mur pignon de l'O. de la nef.

9. Ce procédé n'est pas unique en Périgord. On le constate assez fréquemment, par exemple aux églises de Saint-Paul-Lizonne et de Bontailles-Saint-Sébastien.

10. Il nous avait été prêté par le regretté M. Saint-Martin.

de-Colubri. L'église de Lalinde montre son clocher barlong, dominé par un lanternon campaniforme. Deux contreforts à talutages gothiques renforcent le chevet et le mur N., contre lequel est bâti, au droit de l'avant-chœur, une tourelle carrée, coiffée en bâtière, servant de cage à la vis d'escalier qui desservait les voûtes. A l'E., le clocher est percé de deux baies plein cintre; au N. de trois. La dissymétrie de la toiture de la nef, signalée plus haut, n'apparaît pas ici. On devine un contrefort gothique et une baie plein cintre sur le mur N. de la nef.

Quant à l'église moderne, bâtie de 1899 à 1903, elle a été consacrée le dimanche 20 octobre 1901 et rendue dès cette date au culte ¹¹. Quoiqu'il en soit, on ne peut que regretter la disparition de l'ancienne église dont la partie romane était fort belle et, somme toute, en bon état. Sans doute aurait-on pu conserver cette partie et bâtir à l'O. une nef adaptée.

Il est certes dangereux de dater des éléments disparus, en l'absence de documents graphiques autres qu'un plan et de médiocres photographies ou dessins. Toutefois, le chœur paraît bien du début du XII^e siècle et l'avant-chœur un peu plus tardif (milieu du XII^e s.), cette disparité chronologique avait d'ailleurs été signalée par l'abbé Goustat. Quant à la nef primitive, nous en sommes réduits à des hypothèses. Peut-être avait-elle la même largeur que le chœur et l'avant-chœur. Les guerres anglaises ont certainement ruiné partiellement une église de bastide, par ailleurs située au bord même de la Dordogne, alors très utilisée par la navigation et sur un point de passage obligé de la vallée, près d'un gué très fréquenté. Le mur N. de la nef ayant dû être abattu, on a pu le rebâtir en le reportant à 3 m. au N., ce qui agrandissait d'autant la nef. Mais *ipso facto* on supprimait l'axe de symétrie formé par la nef, l'avant-chœur et le chœur, ce qui devenait incontestablement une gêne pour

11. La chronologie de la construction fut la suivante. En 1897 et 98, on recueille des fonds cependant que l'architecte Mandin dessine les plans. En 1899, le Ministère des Cultes fait des difficultés pour accepter et subventionner le projet. On propose alors de le réaliser en trois tranches: 1^o L'église sans le clocher (prévision: 84.000 Frs); 2^o Le clocher jusqu'à l'éguille (*sic*) de la flèche (26.000 Frs); 3^o La flèche et les clochetons (10.000 Frs), soit au total 120.000 Frs. L'architecte Mandin n'accepte pas cette construction par tranches; il démissionne le 25 janvier 1899, le Conseil municipal accepte sa démission le 5 février et nomme à sa place l'architecte Lagrange, qui exécutera le projet de Mandin, mais en trois tranches (décision du 10 février). L'adjudication des travaux a lieu le 7 mai 1899. Les travaux sont rondement menés: le 20 octobre 1901 a lieu la réception provisoire de la première tranche. En 1902, on exécute les deuxième et troisième tranches. Le procès-verbal de réception définitive a lieu le 30 décembre 1902; 1903 verra l'achèvement de l'édifice. Sans vouloir juger l'esthétique de l'église actuelle, on donnera une idée de sa solidité en rappelant que le clocher, bâti en 1902, a eu déjà besoin de réparations en 1954: on dut alors remplacer toutes les colonnettes du clocher. (La facture du 15 décembre 1954 s'éleva à 985.000 francs).

le service religieux. Il est vrai que, pour éviter cette difficulté, on abandonne délibérément aux usages de sacristie et de débarras la partie romane la plus vénérable, l'avant-chœur sous coupole et le chœur.

Cette « restauration » dut se passer vers la fin du XV^e siècle, à la fin des guerres anglaises, ce qui explique les contreforts biaisés de la chapelle latérale S.E. et du mur O. de la nef. Dans notre hypothèse, on se trouvait, au XII^e siècle, en face d'un plan fréquent en Périgord: nef suivie d'un avant-chœur sous coupole et d'un chœur, le tout dessinant en gros un plan rectangulaire ¹².

L'abbé Goustat faisait une autre hypothèse. Il imaginait en effet qu'après sa destruction, le mur S. de la nef a été reporté de 3 m. vers le N. et que, par contre, le mur N. de la nef est resté en place. (A l'appui de cette thèse, on pourrait signaler la présence, sur le plan, d'un contrefort plat contre le mur N. alors qu'aucun n'existe sur le mur S.) Dans cette hypothèse, on aurait eu le plan curieux d'une nef large suivie sans aucune saillie, d'un transept (dont la croisée était voûtée d'une coupole) et d'un chœur carré. Outre que ce plan eût été insolite en Périgord, il faut signaler que la présence des deux chapelles latérales Sud (l'une du XV^e s., l'autre antérieure à cette date) interdit de penser que ce mur Sud avait été reporté plus au Nord.

Jean SECRET.

12. C'est ce plan que l'on retrouve aux églises de Champeau, Dussac, Rossignol, Marsac, Mayac, Rouffignac-de-Sigoulès, Saint-Jory-Lasbloux, Saint-Julien-d'Eymet, Saint-Sulpice-de-Marcuël, Sorges, Vanxains, Villeteureix.

L'OPINION PUBLIQUE EN AOUT 1914 DANS LE DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

Notre Société ne s'est guère préoccupée jusqu'à présent des répercussions qu'eut en Dordogne la première guerre mondiale. Il m'a paru intéressant de combler partiellement cette lacune à l'aide de documents officiels récemment retrouvés dans les archives publiques.

Par dépêche télégraphique du 2 août 1914, le ministre de l'Intérieur demandait aux préfets de la métropole et d'Algérie de lui adresser un rapport bi-quotidien sur la situation dans leur circonscription; cette mesure fut rapidement rapportée un mois plus tard, le 2 septembre exactement.

On trouvera ci-dessous les rapports du préfet de la Dordogne, François Canal, ou tout au moins, ceux qui ont été conservés ¹. L'esprit public s'y révèle d'abord excellent, un peu moins bon à la fin du mois. Peu d'incidents sérieux sont signalés au ministre, les principales préoccupations de la population ont trait au ravitaillement, aux nouvelles du front, aux réfugiés austro-allemands qui affluent à Périgueux et à la stagnation des affaires. L'arrivée d'un convoi de blessés en fin de mois jette brutalement le trouble dans les esprits, on n'imagine pas encore ce que seront ces quatre années terribles...

Noël BECQUART.

*
**

RAPPORTS QUOTIDIENS DU PREFET DE LA DORDOGNE AU MINISTRE DE L'INTERIEUR (AOUT 1914).

2 août 1914.

L'ordre de mobilisation est parvenu à ma préfecture hier samedi, à 16 h. 28.

J'ai aussitôt procédé à l'exécution des instructions contenues au dossier secret: les plis destinés aux maires, aux fonctionnaires des ponts et chaussées et du service vicinal chargés de concourir au service de garde des voies de communication, les

1. Arch. dép. Dordogne, 1 M 86.

affiches, les listes nominatives, les permis de séjour et les laissez-passer nécessaires pour l'exécution de la circulaire du 20 mars 1914 ont été adressés à leurs destinataires.

La proclamation du gouvernement a été imprimée dès réception et distribuée ce matin dans les communes pour être apposées sur le champ.

Conformément aux dispositions de vos circulaires télégraphiques, je n'ai décerné aucun mandat d'amener ou de perquisition contre les personnes inscrites au carnet B, mais j'ai prescrit à la police locale et à la gendarmerie d'exercer sur elles une surveillance active quoique discrète.

M. le Directeur des Postes m'ayant communiqué une circulaire télégraphique de M. le Ministre du Commerce et relative aux restrictions à apporter au service de la télégraphie privée, je n'ai pas cru devoir faire parvenir aux maires de la Dordogne l'instruction spéciale annexée à la circulaire du 20 août 1909 émanant de votre prédécesseur et ayant trait au contrôle des communications télégraphiques en temps de guerre.

Le personnel de mes bureaux et mes collaborateurs à tous les degrés m'ont prêté en ces circonstances le concours le plus actif, le plus empressé et le plus dévoué.

Les fonctionnaires de mon département, la population toute entière de la Dordogne envisagent avec calme la situation qui est créée à notre pays et manifestent leur volonté d'accomplir fermement leur devoir patriotique.

Les hommes mobilisables sont pleins d'entrain et, dès la première heure se sont préparés à répondre à leur ordre d'appel.

Les seules préoccupations qui se fassent jour ont trait aux difficultés résultant de l'appel sous les drapeaux d'hommes qu'il sera peu aisé de remplacer dans leurs professions, les boulangers notamment. Il est certain que le problème de l'alimentation en pain des villes de Périgueux et de Bergerac sera difficile à résoudre par suite du départ des professionnels spécialistes, patrons et ouvriers.

Les données en sont encore rendues plus ardues par suite de la pénurie des farines et du retard apporté à la récolte des blés et au battage par les intempéries. Les blés nouveaux déjà récoltés sont mouillés et impropres à être transformés dans le moment par les meuniers.

On me signale en outre qu'une hausse importante se serait déjà produite dans le prix des farines et certains ont une tendance à en rendre responsables les minotiers, qu'ils accusent de vouloir spéculer et accaparer.

Je dois voir dans quelques instants M. le Maire de Péri-

gueux, le président du syndicat de la boulangerie; je verrai également le président du syndicat de la minoterie et m'efforcerai de faciliter au cours de mes entretiens la solution de cette importante question du ravitaillement de la population civile.

Vous pouvez être assuré, Monsieur le Ministre, que je m'inspirerai en toutes circonstances de l'impérieuse nécessité de collaborer sans réserves à la défense nationale et des obligations que m'impose plus particulièrement à cette heure mon devoir patriotique pour faire face aux responsabilités que j'aurai à assumer.

3 août 1914.

La publication de l'affiche relative à l'état de siège n'a soulevé aucune émotion pessimiste. La population périgourdine a compris les motifs qui ont inspiré la décision du gouvernement dans l'intérêt de la défense nationale.

Son attitude très digne, très calme, très résolue en présence des difficultés de l'heure présente ne s'est pas modifiée malgré les nouvelles invraisemblables qui parfois ont été répandues sans qu'on puisse en découvrir l'origine et qui étaient de nature à l'énerver.

Les renseignements précis et officiels qui désormais seront adressés par mes soins produiront sur l'opinion une action salubre en donnant à la légitime curiosité publique un aliment certain.

L'intervention de M. le Sous-Préfet de Bergerac a permis de résoudre, avec le concours de la municipalité de cette ville et les boulangers, la question des approvisionnements en pain de cette localité. J'ai pu de mon côté donner à la municipalité de Périgueux et au Président du Syndicat de la boulangerie des indications qui ont écarté les inquiétudes dont ils m'avaient fait part et que j'avais traduites dans mon précédent rapport.

Dans les campagnes, des difficultés du même ordre ont été soulevées: j'ai suggéré aux Maires les conseils propres à les vaincre. J'espère qu'ils seront suivis et qu'avec de l'initiative et de la volonté, ces magistrats municipaux réussiront à les surmonter.

Pour sauvegarder les récoltes sur pied, faciliter les moissons et ainsi assurer à la fois la subsistance des populations et le bon fonctionnement du service de la mobilisation, j'ai préparé une circulaire aux Maires qui, dans ma pensée, leur signalera les moyens pratiques de faire face à la situation et d'organiser le travail troublé par le départ des hommes mobilisables.

Les présidents des commissions de réception se sont réunis ce matin à la Préfecture. En leur remettant tous les documents dont ils auront besoin, je leur ai donné toutes les explications qui leur étaient indispensables pour concourir utilement au groupement des denrées nécessaires à l'armée.

5 août 1914.

La dépêche officielle donnant le compte rendu de la déclaration faite par Sir Ed. Grey à la Chambre des communes et annonçant la mobilisation de la flotte et de l'armée anglaises a provoqué un vif enthousiasme.

L'ordre et la méthode qui président aux opérations de la mobilisation augmentent d'ailleurs la confiance des populations de la Dordogne, qui acceptent unanimement de remplir tous leurs devoirs patriotiques.

Quelque effervescence s'est manifestée hier soir à Périgueux, des jeunes gens, aux applaudissements de la foule, ont arraché divers panneaux-réclame portant la mention « Bouillon Kub ». Un groupe important de soldats suivi d'environ 5.000 personnes s'est transporté rue de Bordeaux, au domicile d'un sujet allemand, le sieur Schocke Guillaume, horloger et marchand de dentelles. Le magasin qui était fermé a été défoncé entièrement. Les marchandises ont été jetées à terre et piétinées, mais il semble bien que rien n'a été dérobé. Schocke, qui est marié à une Française, s'était réfugié avec sa femme et ses trois enfants dans une maison voisine. La foule l'accusait d'avoir crié un instant auparavant: « Vive l'Allemagne ». Il est vraisemblable, d'après l'enquête de la police locale qui s'était transportée sur les lieux aussitôt qu'elle avait été prévenue de l'incident, que cette accusation manquait de fondement. Un planton a été laissé en permanence devant le magasin.

A Saint-André-de-Double, deux fils téléphoniques ont été coupés: l'auteur du sabotage, un sieur L... Pierre, cultivateur, âgé de 31 ans, a été arrêté. Il paraît ne pas jouir de la plénitude de ses facultés.

Comme je vous l'indiquais dans mes précédents rapports, la question d'alimentation de la population civile préoccupe vivement les esprits. Les minotiers de Périgueux sont venus m'aviser que les cultivateurs refusaient de leur vendre les blés de la dernière récolte, et que dans ces conditions ils se trouveraient dans l'impossibilité, dans une vingtaine de jours, de fournir aux boulangers, si mon administration ne les réapprovisionnait pas de grains par la voie de la réquisition. J'ai aussitôt

chargé M. le Directeur des services agricoles de se rendre auprès des notables propriétaires de la région pour les amener à engager des négociations avec les meuniers, et à accepter de traiter avec eux à un prix raisonnable. J'espère que mon collaborateur réussira dans sa mission et que l'exemple donné par les principaux agriculteurs sera bientôt suivi de la masse.

Je réunirai d'ailleurs incessamment la commission instituée en vertu des instructions qui m'ont été transmises par M. le Ministre de l'Agriculture après entente avec M. le Ministre de la Guerre et vous-même et je m'inspirerai de ses avis. En toute hypothèse et avant de recourir à la réquisition et à la taxation des denrées alimentaires, je m'efforcerai d'obtenir le concours bénévole de chacun par une intervention personnelle pressante, ou par des démarches que je provoquerai de la part des conseillers généraux, des Maires, des représentants des groupements agricoles, industriels ou commerciaux, et en général de tous ceux qui ont qualité pour les entreprendre et dont la bonne volonté m'est connue.

Ces bonnes volontés se manifestent de toute part et je reçois de nombreuses offres émanant d'industriels, de commerçants ou de simples particuliers, hommes et femmes, qui viennent se mettre à ma disposition dans l'intérêt de la défense nationale.

En terminant, Monsieur le Ministre, je m'excuse de n'avoir pu exécuter à la lettre les prescriptions de votre télégramme circulaire relatif à l'envoi d'un rapport biquotidien: les occupations multiples que me crée la situation actuelle, le surmenage de mon personnel réduit par suite de la mobilisation justifieront sans doute à vos yeux mon inexactitude involontaire à répondre à vos instructions.

Je n'avais du reste aucun événement grave ou particulièrement intéressant à porter à votre connaissance et j'ai cru bien faire dans ces conditions en avisant au plus pressé et en n'interprétant pas au pied de la lettre les termes de votre télégramme précité.

6 août 1914.

L'état d'esprit de la population reste des plus satisfaisant: le sentiment patriotique prime tout et les divisions politiques sont en ce moment abolies. La population est moins énermée, moins impatiente, les nouvelles officielles ayant un peu calmé l'émotion générale.

On sent cependant que le public de la Dordogne serait prompt à s'alarmer et qu'il a besoin d'être maintenu et rassuré.

D'une façon générale, il a une tendance à voir des espions partout. Cette tendance a provoqué quelques incidents à Périgueux, à Saint-Cyprien, à Tursac et à Vézac. Dans cette dernière localité la population est très surexcitée contre la famille d'E..., de nationalité belge, propriétaire du château de M..., qu'elle considère comme animée de sentiments peu favorables à la France.

La baronne d'E..., dont le mari est ambassadeur de Belgique près le Saint-Siège, est d'origine sarladaise et une de leurs filles aurait épousé le comte Berchtold, ministre des Affaires étrangères d'Autriche. Samedi, au moment où la mobilisation était annoncée, plusieurs coups de canon furent tirés de M..., sous prétexte d'éviter que le domaine fut dévasté par la grêle. D'autre part, le maire de Vézac déclare, et des témoins seraient prêts à l'affirmer, que Mlle d'E... aurait dit en sortant de la messe que « les Français méritaient une leçon ». Mme d'E... proteste contre les propos prêtés à sa fille dans une lettre au Procureur de la République, qui fait procéder à une enquête discrète. Sur l'invitation du Maire, la famille d'E... (dont le chef est à Rome en ce moment) s'est présentée à la Mairie en exécution de l'instruction relative aux étrangers, mais sans papiers, et a déclaré qu'elle allait partir.

Au point de vue de la mobilisation, les opérations de réquisitions des chevaux et mullets se poursuivent dans le plus grand ordre et sans incidents.

Les premiers départs de troupe des garnisons de Bergerac et de Périgueux, ont eu lieu ce matin. Ils ont été l'occasion de manifestations émouvantes qui ont révélé l'ardeur de nos soldats et le patriotisme confiant des populations.

La situation économique s'améliore, les avis que j'ai donnés aux maires, aux cultivateurs et aux minotiers ont déterminé des négociations entre industriels et producteurs, et un mouvement de tractations se dessine qui, s'il s'étend comme je l'espère, assurera régulièrement le fonctionnement des usines et l'alimentation des campagnes et des villes.

La décision de M. le Ministre de la Guerre autorisant la mise en sursis d'appel des ouvriers mécaniciens, techniciens dans les minoteries et des conducteurs de machines à battre, facilitera la solution du difficile problème du ravitaillement de la population civile. Elle a été accueillie avec satisfaction par ceux qui ont la charge de la résoudre.

Sur certains points où les moissons ne sont pas encore terminées, les chantiers s'organisent, où tous les habitants des villages viennent sans exception et volontairement travailler pour rentrer les récoltes en commençant par les propriétés des

plus pauvres d'entre eux ou de ceux qui ont été rappelés sous les drapeaux.

Ce bel exemple de solidarité sera certainement suivi; il indique en tout cas combien nos cultivateurs sont unis au cours de la période critique que nous traversons.

8 août 1914.

L'état de l'opinion publique ne s'est pas modifié, il demeure excellent quoique les populations de la Dordogne, promptes à s'émouvoir, recueillent avec avidité toutes les nouvelles qui circulent. Elles manifestent un intérêt tout particulier pour les renseignements qui lui parviennent par la voie officielle et se préoccupent avec un esprit critique bien avisé de connaître l'origine des dépêches qui sont publiées ou affichées.

La presse se conforme du reste très strictement aux avis que je lui ai donnés et s'abstient d'insérer des notes sur les mouvements de nos troupes; elle se borne à reproduire les informations des journaux parisiens ou les télégrammes transmis directement de Paris, après visa. Pour faciliter la surveillance et le contrôle, tous les placards affichés à la devanture des dépôts de journaux sont juxtaposés aux formules originales de l'administration des postes dont elles ne sont que la reproduction intégrale et sans addition.

Un seul incident s'est produit aujourd'hui. Ayant été informé que *l'Avenir de la Dordogne* allait annoncer l'entrée de nos troupes en Alsace après un brillant combat, j'ai immédiatement invité le rédacteur en chef de cette feuille à arrêter son tirage et à faire disparaître de sa composition le passage relatif à cette communication. Mon invitation a été aussitôt accueillie et le journal a paru sans que l'entrefilet concernant cette affaire y ait été imprimé.

Mais entre temps, la Mairie de Périgueux affichait le texte ci-dessous:

« Troupes françaises franchirent frontières Alsace, livrèrent Altkirch combat très violent, s'emparèrent d'Altkirch, poursuivirent les troupes allemandes en retraite. Aile continue mouvement direction Mulhouse. Le succès des troupes fut extrêmement brillant. Les Alsaciens-Lorrains, joyeux de voir arriver les troupes françaises, arrachèrent les poteaux frontières. »

Prévenu de cet affichage, j'ai immédiatement prié la municipalité d'enlever le placard qu'elle avait apposé et lui ai recommandé d'observer dorénavant les prescriptions que je lui avais transmises et qui étaient inspirées des règles tracées

par l'Instruction sur l'état de siège. Je lui ai fait remarquer qu'il lui appartenait, dans les circonstances actuelles, plus particulièrement de donner l'exemple de l'obéissance aux ordres du gouvernement et de ne pas créer des précédents qui gêneraient mon action auprès des représentants des différents journaux publiés à Périgueux. J'ai en outre appelé son attention sur les inconvénients qui ne manqueraient pas de résulter de la publication prématurée de nouvelles, si heureuses soient-elles pour nos armes, et sur la déception que ressentirait le public au cas où ces nouvelles favorables viendraient à être démenties.

La municipalité s'est conformée à mes injonctions en alléguant de sa bonne foi et de la conviction où elle était de l'exactitude d'une victoire française à Altkirch, en ayant été avisée par son chef, M. Saumande, qui la lui avait téléphonée de la Chambre des députés.

Un télégramme de l'Agence Havas parvenu de Paris quelques instants après a confirmé l'exploit de nos troupes: je ne me suis plus opposé à ce que la nouvelle fut rendue publique.

La mobilisation avait produit une perturbation générale dans l'existence locale. Le départ des réservistes et des territoriaux avait mis le désarroi dans les ateliers et à la campagne. Le besoin d'assurer le fonctionnement de diverses industries indispensables à la vie de la population demeurée auprès de ses foyers, a suscité des initiatives individuelles et chacun s'ingénie à suppléer à l'absence des spécialistes momentanément éloignés.

Les appels de M. le Président du Conseil ont été entendus et tous ici s'efforcent d'accomplir le devoir patriotique et social qu'il leur a éloquemment tracé.

9 août 1914.

La nouvelle de la bataille d'Altkirch et de l'entrée de nos troupes à Mulhouse a été accueillie à Périgueux avec joie et a provoqué le plus vif enthousiasme. Cette joie et cet enthousiasme auraient été certainement contrariés si le public avait connu la communication téléphonique faite aujourd'hui de Paris par M. R... à sa femme qui habite Belvès, dans l'arrondissement de Sarlat.

M. R... a en effet annoncé au cours de cette conversation que les pertes françaises à Altkirch étaient de 20.000 hommes.

L'Inspecteur des Postes et Télégraphes préposé au contrôle des communications électriques a surpris ce propos et en a

immédiatement rendu compte à son directeur. Ce dernier vient à son tour de m'en faire part en même temps qu'à son administration.

Il paraîtra sans doute nécessaire au gouvernement de faire surveiller dans les cabines téléphoniques les fournisseurs de l'armée qui, comme M. R... sont autorisés à user du téléphone dans l'intérêt du ravitaillement.

La suppression de la téléphonie interurbaine a justement pour objet de supprimer toutes facilités pour la propagation des nouvelles alarmantes: le but proposé ne serait pas atteint si certains particuliers profitaient de ce que l'interdiction est levée en ce qui les concerne pour répandre les bruits fâcheux qu'ils ont recueillis avec complaisance.

Le service du ravitaillement de l'armée se prépare à acheter les denrées dont l'expédition a été prévue au plan dressé à cet effet. Les présidents des commissions de réception se sont rendus à la Préfecture dès le 3 août; je leur ai remis tous les documents qui leur étaient nécessaires et leur ai rappelé par le détail le rôle qui leur était dévolu. Depuis, ils ont procédé à la visite des communes de leur circonscription: les nouvelles qu'ils m'ont fait parvenir me font espérer qu'ils pourront livrer avec exactitude tous les produits qu'ils ont mission d'expédier à nos troupes.

Les maires sont à ce point pénétrés de l'importance qui s'attache au service du ravitaillement qu'ils ont une tendance à mettre l'embargo sur les produits agricoles de leur commune et à empêcher toutes transactions commerciales. J'ai dû aujourd'hui leur adresser des instructions pour leur rappeler qu'il y a lieu de prévoir actuellement :

- le ravitaillement de l'armée,
- l'approvisionnement des populations rurales,
- l'alimentation des centres urbains.

Je les invite à faciliter le rassemblement et la livraison aux jours déterminés, des quantités de blé, de denrées de toute nature et de bestiaux qui ont été assignées à leur commune par les lettres d'avis relatives au fonctionnement des commissions de réception.

Je leur recommande également de faire réserver les quantités de blé nécessaires à la consommation immédiate de la commune et au prochain ensemencement, ainsi que les animaux de boucherie et les denrées diverses indispensables à leurs administrés.

Enfin, j'insiste auprès d'eux pour qu'ils engagent les cultivateurs à céder leurs excédents de récolte au commerce

local pour fournir la farine, les produits agricoles et les bestiaux qui assureront l'existence des centres urbains.

Je crois pouvoir compter sur leur sagesse, leur modération et leur dévouement et j'espère que, mieux renseignés, ils envisageront avec plus de discernement les obligations multiples auxquelles ils ont à faire face.

12 août 1914.

Le département de la Dordogne est essentiellement agricole, la mobilisation, en appelant sous les drapeaux la portion la plus valide et la plus robuste de nos agriculteurs, a obligé la population rurale demeurée dans ses foyers à redoubler d'activité. Elle paraît suffire à sa tâche jusqu'ici, si je m'en réfère aux indications qui me sont déjà parvenues de nombreux points du département, mais elle n'obtient ce résultat qu'en faisant appel au concours de toutes les bonnes volontés et de tous les bras. Il n'y a donc pas de chômage à cette heure.

Dans les villes, il est vrai, quelques usines sont arrêtées; le nombre des ouvriers et ouvrières ainsi privés de leur travail habituel est relativement minime, si on le rapproche de la population globale de la Dordogne. La plupart de ces ouvriers pourront sans doute remplacer dans divers emplois leurs camarades qui sont partis sur la frontière.

Bien que le travail ne manque pas, la misère menace un trop grand nombre de familles dont un ou plusieurs membres ne sont plus là pour assurer l'existence de tous, grâce au salaire qui rémunérerait leur labeur.

L'application rapide de la loi du 5 août 1914 suppléera dans une certaine mesure à l'insuffisance momentanée des ressources de ces malheureux.

Tous les maires de mon département ont déjà reçu les instructions nécessaires pour l'exécution de cette loi; les commissions cantonales et d'arrondissement seront instituées dans deux ou trois jours et je veillerai avec soin à ce que les allocations attribuées au titre de soutiens indispensables soient payées dans le plus bref délai aux ayants-droits.

Le service de l'assistance aux vieillards, aux familles nombreuses, aux femmes en couche, contribuera comme par le passé au soulagement de bien d'infortunes.

Les municipalités consentent d'ailleurs volontiers des sacrifices pour faire face aux difficultés que créent à leurs indigents la situation exceptionnelle née de l'état de guerre. Elles consacrent à les soulager leurs ressources disponibles, les crédits

déjà affectés à des dépenses qui peuvent être retardées; elles font appel à l'aide des personnes aisées et leur représentent le devoir de solidarité que leur impose l'heure présente. Cet appel, je me plais à le constater, est généralement entendu de ceux auxquels il est adressé.

Je souhaite que le Conseil général de la Dordogne s'associe à ce mouvement de fraternelle compassion et je me propose, lors de sa prochaine réunion, de lui demander de voter les fonds nécessaires pour aider les communes dans l'œuvre d'assistance qu'elles ont entreprise.

L'Etat, je n'en doute pas, malgré l'énormité des charges qu'il a à assumer, voudra, j'en suis convaincu, prendre sa part des secours qui sont distribués aux familles nécessiteuses; son intervention me paraît indispensable pour faire face aux besoins impérieux qui ne pourront être satisfaits malgré les sacrifices locaux.

13 août 1914.

Le premier train d'évacuation dont l'arrivée m'avait été annoncée pour le douzième jour de la mobilisation est entré aujourd'hui en gare de Périgueux à 13 h. 32. Il en est descendu 52 réfugiés, dont 21 hommes et 31 femmes ou enfants. Le débarquement s'est effectué dans les meilleures conditions sous la direction du commissaire de police et de l'inspecteur d'Académie, assisté de plusieurs instituteurs désignés comme chefs de groupes. Ces réfugiés ont été conduits au local préparé pour les recevoir en évitant de traverser les voies principales de la ville.

Le commandant d'armes avait sur ma demande organisé un service d'ordre pour surveiller, et le cas échéant, protéger le convoi.

Une foule très dense se pressait pour le voir passer; elle a été d'une correction parfaite. Elle ne s'est livrée à aucune manifestation; aucun cri hostile n'a été poussé.

Arrivés au gîte d'étape, les réfugiés ont été pourvus des moyens de se rafraîchir et de procéder à leur toilette: du lait a été distribué aux enfants, peu de temps après un repas chaud a été servi.

M. l'Inspecteur d'Académie a procédé à une rapide identification des 52 personnes confiées à sa direction; cette identification sera faite à nouveau et plus complètement demain par les soins de M. le Commissaire de police à qui j'ai donné communication de votre télégramme de ce jour. Ce fonctionnaire

recherchera si, parmi les personnes évacuées sur mon département, il existe des Allemands appartenant à une classe sociale relativement élevée, il en dressera le cas échéant la liste qui vous sera expédiée aussitôt par la poste. Aucun sauf-conduit ne sera accordé à ces étrangers qui seront surveillés étroitement.

Vos précédentes communications annonçant l'arrivée d'un convoi de 1180 réfugiés, j'avais été amené à réunir pour le recevoir des approvisionnements relativement importants. Les denrées susceptibles d'être conservées seront consommées au fur et à mesure des besoins ; quant aux aliments périssables, j'ai pris sur moi de les faire distribuer aux hospices et aux établissements de bienfaisance.

Je me permets en terminant, Monsieur le Ministre, d'appeler votre haute attention sur le télégramme que je vous ai adressé hier au soir. J'avais pensé, en lisant la circulaire du 20 mars 1914 annexée au sous-dossier VIII du dossier secret, que toutes les dépenses engagées pour l'installation et la subsistance des réfugiés incombait au Ministère de la Guerre, puisque j'étais invité à faire usage de la réquisition militaire en vertu de la délégation qui en l'espèce m'a été donnée par M. le Général Commandant d'Armes. Une divergence de vues s'est manifestée sur ce point entre M. l'Intendant et mon administration ; c'est pourquoi je vous ai prié de vouloir bien me faire connaître votre manière de voir relativement au paiement de ces frais.

Pour ne pas retarder le paiement des sommes qui sont dues aux fournisseurs, je vous serais obligé de m'informer le plus tôt qu'il vous paraîtra possible de votre opinion à cet égard.

J'ai demandé à MM. les Sous-Préfets du département de me transmettre 5 exemplaires des adresses au gouvernement que leurs conseils d'arrondissement respectifs ont pu voter à l'occasion de leur première session. Je ne manquerai pas de vous les faire parvenir dès qu'ils seront en ma possession ; j'y joindrai la motion de confiance et de dévouement qui a été adoptée par le Conseil d'arrondissement de Périgueux.

Le Conseil d'arrondissement de Ribérac n'a pas siégé, ses membres ne s'étant pas trouvés en nombre pour délibérer.

15 août 1914.

Le second convoi de réfugiés dont l'arrivée avait été annoncée pour le 14^e jour de la mobilisation à 4 h 42 est entré ce matin en gare de Périgueux à l'heure exacte. Il comprenait 584 per-

sonnes qui ont été aussitôt réparties dans les locaux affectés à leur usage. Leur arrivée n'a provoqué aucun incident.

Dans la journée, M. le Commissaire de police en dressera la liste nominative par nationalité et par profession, et je ne manquerai pas de me conformer à vos instructions télégraphiques relatives aux mesures à prendre vis-à-vis des Allemands évacués qui appartiendraient à une classe sociale relativement élevée.

Le placement des étrangers transférés en Dordogne présente des sérieuses difficultés en raison des métiers qu'ils professent habituellement et aussi de la répulsion qu'éprouvent à cette heure les habitants de mon département pour les individus possédant la nationalité allemande ou autrichienne.

Je me préoccupe néanmoins d'utiliser cette main-d'œuvre étrangère et j'ai fait faire des démarches à cet effet auprès de toutes les personnes susceptibles de l'employer.

La municipalité de Périgueux a été invitée à faire procéder dans un intérêt d'hygiène communale et aussi pour des considérations d'humanité à une visite sanitaire générale des réfugiés et à mettre un médecin à la disposition de ceux de ces réfugiés qui réclameraient les soins d'un praticien.

Cette surveillance sanitaire me paraît d'autant plus s'imposer que 5 cas de variole ont été récemment déclarés au chef-lieu de mon département. Déjà des vaccinations ont été ordonnées dans le quartier où la maladie a fait son apparition ; il sera conseillé incessamment à tous les habitants de la ville de recourir à cette opération et j'ai prescrit à cet effet l'envoi par notre fournisseur habituel des quantités de vaccin nécessaire. Le Directeur de service de la protection de la santé publique dans mon département a été invité à prendre toutes les mesures que comporte la situation et propres à arrêter l'épidémie.

Aucun fait nouveau digne d'être noté ne s'est produit dans mon département depuis que je vous ai adressé mon dernier rapport. Je crois cependant devoir vous signaler l'initiative prise par la Chambre de Commerce de Périgueux, qui, pour parer aux difficultés causées par la raréfaction de la monnaie d'appoint, a résolu de mettre en circulation, d'accord avec la succursale de la Banque de France et après versement dans les caisses de cet établissement d'une somme de 100.000 F, des billets au porteur de un et deux francs dont la valeur totale correspondra à la consignation précitée.

Enfin, pour faciliter l'exécution des services du ravitaillement de l'armée et des populations civiles, je me permets d'appeler respectueusement votre haute attention sur l'intérêt

qui s'attacherait à ce que les ouvriers mécaniciens conducteurs de machines à battre ou de minoteries, ainsi que les boulangers actuellement présents dans les différents dépôts de corps de troupe, soient mis en congé pour quelques jours et dans la mesure où leur absence ne contrarierait pas les exigences de la défense nationale.

19 août 1914.

Le dernier convoi d'étrangers arrivé le 16 août à Périgueux comprenait 778 personnes. Le nombre total des individus évacués sur cette ville a été ainsi porté au chiffre de 1 414.

L'expérience faite depuis la réception du premier train de réfugiés démontre que nous ne pourrions recevoir en Dordogne, et sans nous exposer à de sérieux inconvénients, plus de 500 étrangers en sus de ceux déjà parvenus dans le département. Encore faudrait-il que 300 d'entre eux soient dirigés sur Bergerac où des locaux sont préparés pour les recevoir.

Nous ne disposons plus d'immeubles convenables pour abriter les réfugiés qui pourraient nous être confiés en excédent de ce nombre.

L'état sanitaire du chef-lieu du département — sans être alarmant — oblige d'ailleurs mon administration à des mesures de prudence. Plusieurs cas de variole dont un mortel ont été récemment constatés et il serait dangereux d'agglomérer dans le milieu des réfugiés qui, quelques précautions que l'on prenne, sont placés dans des conditions défavorables au point de vue de l'hygiène.

Pour sauvegarder la santé publique, l'autorité militaire a bien voulu charger plusieurs médecins de la garnison de procéder à une visite quotidienne de mes dépôts d'étrangers. Le délégué sanitaire exerce également un contrôle journalier.

L'hôpital-hospice de Périgueux ne possédant pas de pavillons d'isolement, je me suis concerté avec le maire de cette ville pour organiser à titre provisoire une annexe de l'établissement hospitalier où seront reçus tous les sujets civils, militaires ou étrangers atteints de maladies contagieuses. Cette annexe desservie par des infirmières étrangères a été mise à ma disposition par l'Evêque de Périgueux.

La population de cette ville a été invitée à recourir à la pratique de la vaccination et des séances ont déjà commencé en vue d'immuniser les habitants de Périgueux.

Conformément à vos instructions, les maires du département vont recevoir les indications précises pour amener leurs

administrés à se prémunir contre tous risques de contagion par l'emploi immédiat du vaccin.

Un groupe d'environ 50 Italiens, employés aux travaux de réparation du chemin de fer Paris-Orléans sur la ligne de Périgueux à Agen m'a demandé à être rapatrié. J'ai signalé leur requête à M. le Ministre des Travaux publics. En attendant la réponse de votre collègue, j'ai admis quelques-uns de ces Italiens privés de ressources au dépôt des réfugiés.

20 août 1914.

Les industriels et commerçants de mon département, auprès desquels je suis intervenu pour les engager à remettre leurs usines en fonctionnement ou à reprendre les opérations de leur négoce arrêtées ou interrompues par la déclaration de guerre, ont manifesté leur intention de seconder les vues du gouvernement.

Leur bonne volonté est acquise ; mais elle ne suffit pas pour beaucoup d'entre eux qui ont besoin d'importants crédits. Ils m'ont objecté les difficultés qu'ils éprouvent à obtenir l'ouverture d'un compte courant ou à faire escompter leur papier.

En vous signalant cette situation, j'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le Ministre, de vouloir bien examiner de concert avec votre collègue des Finances s'il ne serait pas possible d'obtenir de la Banque de France qu'elle applique à nos industriels et commerçants, sous telles réserves qui seront jugées nécessaires, les règles admises en ce qui concerne le crédit agricole.

Les Chambres de Commerce ou leurs membres accepteraient sans doute de se grouper ou de se fédérer pour garantir l'exécution des engagements contractés par les industriels et commerçants dont les effets auraient été avalisés par leur soin et dont l'honorabilité n'est pas douteuse.

25 août 1914.

La nouvelle donnée hier par l'Agence Havas, d'après le journal « Le Matin », d'une défaillance d'une division du 15^e corps d'armée en Lorraine, a produit en Dordogne une très vive émotion. La dépêche officielle réduisant ce pénible incident à ses véritables proportions, est venue fort à propos tranquilliser les esprits déjà surexcités par l'attente des résultats de la grande bataille engagée dans la région du Nord.

A Périgueux l'opinion publique a été plus lente à calmer.

Le général de division en retraite B..., qui habite dans le canton de Brantôme, s'était rendu vers 3 heures 30 au chef-lieu de mon département, en tenue et porteur de ses décorations. Il faisait part à qui voulait l'entendre de l'information de l'Havas, les commentaires qu'il donnait de la dépêche de cette agence ajoutaient à l'alarme qu'elle avait jetée dans la population et suscitaient tout à la fois l'inquiétude et le mécontentement.

Vers 8 heures 30 de gros rassemblements se formaient sur la voie publique et chacun discutait avec passion la nouvelle et les appréciations du général B... Le Maire, M. Saumande, fut contraint d'intervenir et de rassurer ses concitoyens. Il éprouva beaucoup de peine à les ramener, car on ne parlait de rien moins que de faire un mauvais parti au général s'il se représentait aujourd'hui à Périgueux.

Cet officier général est venu de nouveau en ville aujourd'hui et je l'ai fait prier dès son arrivée de passer à mon cabinet. Au cours de notre entretien je l'ai informé des faits qui m'avaient été rapportés et dont la responsabilité lui incombait pour une large part et je l'ai mis en garde contre les dangers que ses propos étaient susceptibles de causer à cette heure. Le général B... m'a donné l'assurance qu'il se montrerait désormais plus réservé.

27 août 1914.

Un premier convoi de 130 blessés environ est arrivé hier à Périgueux, venant de Belgique. Pour gagner les locaux où ils seront hospitalisés, ces soldats ont traversé la ville en voitures : la population, massée sur le trajet qu'ils avaient à parcourir, leur a manifesté son intérêt le plus vif. Parmi les blessés se trouvaient quelques hommes appartenant au 50^e Régiment d'Infanterie qui tient garnison à Périgueux. Ils ont donné des renseignements détaillés sur les incidents de guerre auxquels ils ont participé et sur les épreuves subies par leurs camarades et leurs chefs. Leurs conversations ont été colportées de bouche à bouche, semant une inquiétude très grande dans les familles dont beaucoup possèdent un membre faisant campagne avec le 50^e.

Il serait à désirer, pour ne pas augmenter l'anxiété qui étreint les parents dont les enfants sont sur le théâtre de la guerre, que les blessés ne soient pas évacués sur les villes où leurs régiments sont habituellement stationnés.

Les nouvelles transmises hier par la voie officielle au

moment même où ces blessés pénétraient à Périgueux ont jeté la consternation parmi les habitants de cette ville, qui avait donné une valeur absolue à la phrase contenue dans votre télégramme et relative à la bataille décisive pour la France qui se livrait sur la frontière du Nord. Le public simpliste avait fait abstraction de la fin du communiqué. C'est pour ce motif que je me suis permis de vous signaler l'effet produit par une rédaction dont le sens n'avait pas été suffisamment saisi.

La population est du reste prompte au pessimisme et il est nécessaire de réagir contre les tendances qui l'entraînent au découragement. Je m'efforce avec le concours de personnes dévouées de rectifier ses jugements parfois irréflectifs ou inspirés par des commentaires maladroits, parfois aussi par des interprétations puériles des faits ou des décisions de l'autorité militaire.

C'est ainsi qu'au lendemain du jour où notre offensive en Belgique a été mise en échec, l'on critiquait couramment en Dordogne l'envoi en congé de nombreux soldats appartenant à la territoriale dont l'utilisation immédiate n'était pas apparue à l'administration de la guerre comme nécessaire dans le moment. Le maintien dans les dépôts d'hommes de l'active et de la réserve choquait également nos concitoyens qui, dans leur désir de voir repousser l'ennemi supérieur en nombre, ne comprenaient pas que le gouvernement n'envoyât pas sur la frontière toutes les forces disponibles. De là à incriminer nos chefs militaires qui n'auraient pas pris les dispositions voulues pour équiper et armer ces forces, il n'y avait qu'un pas. Et il a été rapidement franchi.

Quelques beaux parleurs doublés de stratèges dont la compétence s'est subitement révélée soutenaient ces absurdes théories avec une ardeur qui aurait pu être réservée pour de meilleures occasions.

Pour calmer le mouvement d'opinions créé par ces diverses considérations, j'ai convoqué M. le Maire de Périgueux et M. le Commandant d'Armes et nous avons décidé d'un commun accord d'adresser un avis à la population pour la ramener à une plus saine appréciation des faits et surtout pour rappeler à ceux qui propagent de fausses nouvelles les sanctions auxquelles ils s'exposent.

J'ai tout lieu d'espérer que cet avis sera entendu ; mais je me permets de vous signaler qu'une des causes de l'inquiétude manifestée par mes administrés provient des difficultés qu'ils éprouvent en fait à faire parvenir leur correspondance aux soldats qui se trouvent sur le front. Les lettres qui proviennent de

la zone des armées sont assez régulièrement remises à leurs destinataires ; mais très rarement ces lettres font allusion aux nouvelles qui ont été adressées antérieurement à leurs expéditeurs. Il en résulte un malaise profond qu'il serait urgent de faire cesser.

Enfin il m'a été rapporté que dans plusieurs trains transportant des militaires isolés, quelques personnages se seraient laissé aller à des critiques acerbes contre le gouvernement et les chefs de notre armée. J'ai aussitôt mis M. le Commissaire militaire de la gare de Périgueux au courant de ces agissements que je tiens de personnes dignes de foi. Une surveillance très active sera organisée par l'officier supérieur qui a la direction et la surveillance de la voie ferrée.

QUELQUES DECORS PEINTS CONSERVES AU CHATEAU DE BIRON

Nous savons, par des inventaires de 1756 et 1786, que la plupart des pièces du château de Biron étaient alors garnies de tapisseries (à l'exception du bâtiment neuf) et nous ne trouvons nulle mention, dans la description de 1778, que des peintures aient pu orner les murs; nous pouvons remarquer que la pièce la plus intéressante à ce sujet, dite aujourd'hui « le Tribunal »¹, était alors recouverte de huit tapisseries de haute lisse numérotées « représentant l'histoire d'Ester ».

Néanmoins, les vestiges que nous pouvons voir à Biron, en dépit de leur état lamentable et de leur qualité assez fruste, présentent un certain intérêt. Ce sont essentiellement le plafond à poutres peintes de la chambre du Maréchal de Biron, le plafond et les frises de la chambre de la tour Saint-Pierre², la voûte du caveau de la Recette³ et quelques traces dans la pièce des archives de la tour anglaise⁴ ainsi que dans la pièce triangulaire contigüe au « Tribunal ».

CHAMBRE DU MARECHAL

Le plafond, très abîmé, est cependant complet, et nous pouvons parfaitement en distinguer la composition. Il est soutenu par trois poutres sur lesquelles s'appuient les solives, déterminant des caissons de dominante vert-bleu sur fond rouge; le modelé des motifs est souligné au trait blanc. La première poutre, au-dessus de l'alcôve, présente sur la face inférieure un décor de feuillages épineux à dents; sur la face nord, seule visible, (la poutre étant établie assez maladroitement contre le mur sud), nous distinguons à gauche une tête de guerrier casqué, bleu-vert dans un médaillon rouge; à droite, le médaillon en pendant est effacé; entre les deux, il semble que s'enroulent de larges rinceaux de fleurettes naïves et de dauphins. Cette poutre n'est presque plus lisible.

La poutre centrale est légèrement différente: la face infé-

1. Pièce dite « du Tribunal » par attribution purement orale de la chambre du maréchal de Biron (1778), située dans le logis est, délabré et non visible.
2. Petite tour ouest près du chemin de ronde.
3. Bâtiment est dans la cour basse.
4. Gros donjon-porterie du logis sud.

rieure est décorée de feuilles épineuses, mais cette fois en rinceaux et fleurons. La face sud présente à droite un médaillon où se détache une tête de femme casquée, à gauche une tête de guerrier; tout au long des dauphins s'affrontent dans les enroulements des rinceaux. Sur la face nord, nous trouvons à gauche, près de la fenêtre, le médaillon le mieux conservé. C'est une guerrière aux cheveux flottants, au visage plein, dont le casque rejeté en arrière est orné d'une fleurette naïve sur l'oreille; à côté, nous distinguons des *putti* accroupis ou suspendus dans des rinceaux, puis des dauphins et enfin, à droite, au-dessus de la porte, une tête de guerrier.

La dernière poutre, posée de guingois au-devant du manteau de cheminée, est couverte, comme la première, de feuilles épineuses en dents sur sa face inférieure. Sa face sud (la seule peinte) porte un médaillon à tête de guerrier barbu, des *putti* et des dauphins.

Nous avons une grande variété dans les petits cartouches de raccord entre caissons et poutres. Ce sont en général des canthares de formes diverses, cantonnés de *putti* au corps de feuillage, ou bien des dauphins entrecroisés crachant des flammes, des javelots, ou des cassolettes. Les solives sont toutes entièrement garnies d'une torsade de branchage épineux rouge.

De la décoration primitive des parois, il reste peu de choses: dans l'espace laissé libre au-dessus de la poutre nord, on aperçoit, dans l'angle de la cheminée, une frise peu soignée de rubans ocres et perlés, disposés en octogones. Sur le mur Est, à côté de la fenêtre et à une hauteur de 80 cm au-dessus de l'estrade, il y a un reste de bande verte où se détache une banderole blanche où l'on peut lire « CINERES VIRIS » écrit en lettres noires: ceci semble lié au décor du plafond qui évoque peut-être le thème des hommes et femmes illustres de l'antiquité. La fenêtre sur cour est encore encadrée de toute une décoration architecturale où l'on distingue des pilastres verts ou rouges surmontés d'un entablement important où alternent des listels ocres, des cartouches blancs, le tout soutenant un fronton circulaire dans les bordures duquel se devinent des rinceaux sur fond ocre. Le champ du fronton est vert pâle, un écriteau blanc dont la devise a disparu, s'y détache; il était orné de banderoles tenues par des *putti* effacés. D'autres *ignudi* se devinent en acrotères. Au-dessus et tout le long du mur Sud, il reste une large frise verte sur laquelle se devinent des rinceaux blancs et même des tritons dont la facture est très négligée.

Cet ensemble mythologique est tout-à-fait dans le goût de cette époque friande d'allusions, de symboles et de devises;



Poutre Sud



Poutre centrale
CHATEAU de BIRON — Chambre du « Tribunal »

n'oublions pas qu'Armand de Biron en était fêré. Cependant, certains détails peuvent nous faire hésiter quant à la datation de ce décor. En effet, il subsiste, dans cet angle de fenêtre sur cour, le trait de fresque de gros bouquets de fleurs et fruits en chute. Des fragments de boiseries et de volets épars attestent que les mêmes motifs floraux ornaient les lambris; tout ceci est typique des appartements du début du XVII^e siècle. Il est donc fort difficile de dater un tel décor quand d'autre part nous remarquons que la cheminée à hotte droite est ornée d'une frise de rinceaux à têtes de dauphins, dans le goût de la niche à reliques de la chapelle, des années 1535-40 (datait-elle d'un remaniement antérieur ?) mais le décor peint ne peut être antérieur aux années 1585-1610.

Dans la petite pièce triangulaire contigüe, il reste encore d'infimes fragments: petite frise de haut de mur représentant des fleurettes roses et vertes qui pourraient être un tronc d'arbre écoté. Le Service des Monuments historiques l'attribue au temps de Pons.

CAVEAU DE LA RECETTE ET TOUR DES ARCHIVES

Plus intéressante est la voûte de la salle basse de la Recette à la destination mystérieuse (chapelle funéraire seigneuriale de l'ancienne église Saint-Michel ?) devenue chambre des palefreniers au XVIII^e siècle. Le centre de la composition est formé par un cartouche allongé aux armes de Biron, entouré d'une guirlande de feuillage. Tout autour s'enroulent des entrelacs ocre à têtes de dauphins, dont les nageoires retroussées forment quatre rinceaux inscrivant des personnages nus debout, faiblement modelés en rose pâle, les cheveux blonds flottants et portant des flambeaux au bout de longues hampes. Ce décor est dans le goût de la seconde moitié du XVI^e siècle, or l'église Saint-Michel était démolie depuis 1500; ce réduit souterrain fut-il l'abri temporaire des nouvelles archives, reconstituées après l'incendie de la tour de l'Horloge en 1539 ?

Nous pouvons rapprocher ces vestiges de ce que nous devinons dans la pièce en berceau brisé du premier étage de la tour anglaise, dite précisément tour des archives, au XVIII^e siècle. La composition est organisée horizontalement sur chaque rampant de la voûte qui a perdu son décor central. Il ne reste que quelques indications sur le mur Est, où nous voyons de légères architectures ocre clair sur fond blanc; deux pilastres à chapiteaux à crossettes se décalent pour suggérer la profondeur et soutiennent une sorte d'architrave sur laquelle est posé un car-

touche vert très clair où se devine un personnage penché. Ce décor soigné fait penser aux tapisseries à jardins et architecturales des années 1550 à 1580.

CHAMBRE DE LA TOUR SAINT-PIERRE

Cette décoration est probablement un peu plus tardive, bien que d'esprit fin XVI^e s., avec sa frise de haut de mur ornée de médaillons posés au-dessus de panneaux alternés jaunes et rouges, sur lesquels courent des entrelacs simulant le cuir de Cordoue. La frise est bordée d'ocre et de rouge et les médaillons, disposés tels des plats dans un dressoir, représentent des personnages casqués, barbus ou non et surtout masqués. Il semble qu'il s'agisse de personnages de la comédie italienne; entre ceux-ci, des cartouches montrent, sous des guirlandes, des singes ou des *pulli* tirant de l'eau d'une fontaine et flanqués de cassolettes. La frise de la cheminée est peinte de rinceaux blancs sur fond bleuâtre, de la même facture que la frise du « Tribunal ». Le même rapprochement est valable pour les encadrements de portes à frontons et fleurettes peints. Les entrepoutrelles du plafond sont garnies de torchis peint en rouge sur lequel se détachent de légers rameaux de feuillage blanc.

*
**

Nous restons malheureusement trop souvent sur des hypothèses pour les datations, et peut-être des rapprochements avec d'autres bâtiments de la région nous apporteraient-ils des détails précieux. Nous avons vu que la décoration de Biron était relativement modeste, mais c'était un décor à programme dans le goût symbolique de la fin du XVI^e s. Nous y retrouvons les médaillons dont la vogue datait du début du siècle, plus souvent employés en bas-relief comme sur une cheminée de Beaulieu, en Corrèze, où des têtes casquées sont entourées d'une guirlande; et, plus proches, dans les peintures de la voûte du cabinet des archives du château de la Vigne, à Escorail (Cantal), où nous voyons des grotesques et des médaillons. A Biron, le parti pris du plafond, où les baguettes et les planches divisent l'entrevaux pour simuler des caissons, marque la deuxième moitié du siècle, bien que le parti ancien des poutres ne soit pas masqué. Cette datation plus récente est accentuée par la facture grasse et très ornée des rinceaux peuplés qui annoncent les décors de fruits du XVII^e siècle. Pourtant, à Biron, nous n'avons rien de nouveau mais une agréable interprétation

de thèmes variés : dauphins, canthares adornés de diverses sortes (comme au château de Saint-Cricq, dans le Gers).

Si nous nous penchons très rapidement sur le décor contemporain des demeures de la région, nous y trouvons représentées plusieurs tendances. Certains copient des œuvres royales avec la décoration de galeries comme à Bourdeille, où Jacquette de Montbron fit appel à Ambroise le Noble pour la salle dorée, ou à Saint-Sulpice (Lot), où une galerie reçut le décor des Métamorphoses d'Ovide, sur bois et toile. D'autres préféraient un décor de grotesques. Il serait intéressant de pouvoir comparer Biron aux peintures à grotesques que le sieur des Cars fit faire à Excideuil en 1587. C'est à peu près à cette époque que nous supposons qu'Armand fit faire des travaux à Biron. Cela serait d'autant plus passionnant que nous savons que les peintures d'Excideuil furent exécutées par un peintre de Rouen, Sept du Fossé, demeurant à Paris, et que c'était la copie de la décoration faite pour l'hôtel du comte de Maulévrier.

Quoi qu'il en soit, nous avons à Biron un décor dont la technique et le coup de crayon généreux montrent une facture rapide. Les peintures de la tour Saint-Pierre nous intriguaient par le choix du sujet; or, vers la fin du siècle, deux pièces du château de Bannes décorées pour le maréchal de Navailles montrent, l'une des nègres forgerons et des diables (composition des rébus), l'autre, dite des cariatides, des ornements rouges dans le goût de Théodore de By, (et les ornements rouges sont nombreux à Biron). Sans doute pourrait-on aussi trouver des thèmes de comparaison dans la frise de cariatides, en pierre polychrome, conservée dans la grand' salle du château du Claud (Eyvigues-Eybènes), comme aussi dans le plafond peint du « Salon doré » au château de Bourdeille.

Françoise ANNE.

LE ROC DE LA BELLE

Gisement paléolithique inédit

Commune de Cubjac (Dordogne)

La collection Daleau tient une place importante dans le fonds ancien des collections préhistoriques bordelaises regroupées en 1960 au Musée d'Aquitaine. La plus grande part provient de la Gironde, mais le Périgord y est aussi représenté par quelques séries intéressantes. L'une de celles-ci, étiquetée par Daleau « Grotte-abri du Roc de la Belle à Cubjac » a particulièrement attiré notre attention, car ni Denis Peyrony dans son inventaire [6], ni D. de Sonneville-Bordes dans sa thèse [8], ne mentionnent ce gisement qui semble bien inédit et oublié depuis le siècle dernier. Fort heureusement, F. Daleau tenait un carnet d'excursions et un catalogue de ses collections [3 et 4], auxquels nous nous sommes reportés pour confirmer l'origine des objets, préciser l'historique de la fouille et localiser le gisement. Ce n'est que justice d'en donner ici la copie intégrale :

« Cubjac. 1873. 25 septembre. Excursion seul à Périgueux. Cubjac grotte de l'âge du Renne à Auberoche et au Roc de la Belle. » [3].

« 184. Grotte-abri du Roc de la Belle. Cette grotte que j'ai découverte le 25 septembre 1873, est située du côté N. de la route de Cubjac à Hautefort à 500 m Est du bourg de Cubjac, sur le point où la route remonte vers le N. Je n'ai pu fouiller qu'un peu dans la soirée du 25 et dans la matinée du 26 septembre 1873. Cne de Cubjac (Dordogne). Epoque du Renne. Tiroir n° 20 — 4 cartons.

» 184. 38 spécimens sur carton n° 1. Lames de silex plus ou moins retouchées. Morceau de terre glaise sur lequel on voit l'empreinte d'un tissu, cet échantillon a été trouvé par moi sur le bord d'un foyer de la dite grotte. Serait-ce l'empreinte d'une étoffe de l'époque du Renne ?

» 184. 27 spécimens sur carton n° 2. Silex taillé, dents [de] chevaux, bœufs, cervidés, galet long, petit bâton de terre cuite.

» 184. 11 spécimens sur carton n° 3. Débris de maxillaires inférieurs de bœuf et cervidé, os rongés et incisés.

» 184. 38 spécimens sur carton n° 4. Os incisés et rongés, dents de chevaux, dents de bœufs, dents de capridés, dents de canidés (*Vulpes* ?), arêtes de poissons, hélices [i.e. *Helix*] — une canine de félin plus gros qu'un chat. » [4].

Grâce aux indications précises de Daleau, nous avons pu aisément retrouver le site du Roc de la Belle, sur la rive droite de la vallée de l'Auvézère. En quittant Cubjac par la route départementale 5 de Cubjac à Hautefort, dans un virage très prononcé, 200 mètres avant le hameau de la Côte, on trouve à gauche une falaise haute d'une quinzaine de mètres, longue d'une cinquantaine. Au milieu de cette falaise, à deux mètres au-dessus de la route, s'ouvre un abri sous roche haut de 4 mètres, long de 7, profond de 2 mètres. Son remplissage semble avoir été presque entièrement vidé, mais la trouvaille de quelques lames et éclats dans les terres remaniées nous confirme que cet abri, situé à 500 mètres de Cubjac, est bien celui fouillé par Daleau en 1873 sous le nom de Roc de la Belle. Coordonnées Lambert : X 490, 9 — Y 326, 0.

Aucune stratigraphie n'étant indiquée par le fouilleur, nous ignorons s'il existait une ou plusieurs couches archéologiques. Le matériel paléolithique, dont les éléments caractéristiques sont en très petit nombre, ne permet pas de définir plusieurs époques.

F. Daleau avait inscrit 114 objets dans son *Catalogue*. Nous n'en avons retrouvé que 80; le reste a dû se perdre (ou se mélanger à d'autres séries) lors des nombreux déplacements subis autrefois par ces collections. Il reste donc 46 pierres taillées, dont 12 outils, 2 coquilles d'*Helix*, 28 restes osseux déterminables, 3 indéterminables et 1 fragment de poterie. La faune a été étudiée par F. Delpech, attachée de Recherche au C.N.R.S. On trouvera son étude en *Appendice*.

INDUSTRIE LITHIQUE

A l'exception d'une grossière lame brute en roche schisteuse noirâtre, l'industrie est taillée dans un silex à patine le plus souvent gris clair, parfois tacheté de blanc.

Nous avons dessiné les 12 outils de cet ensemble (fig. 1). Nos 1 à 3, grattoirs simples sur éclats allongés, les deux derniers

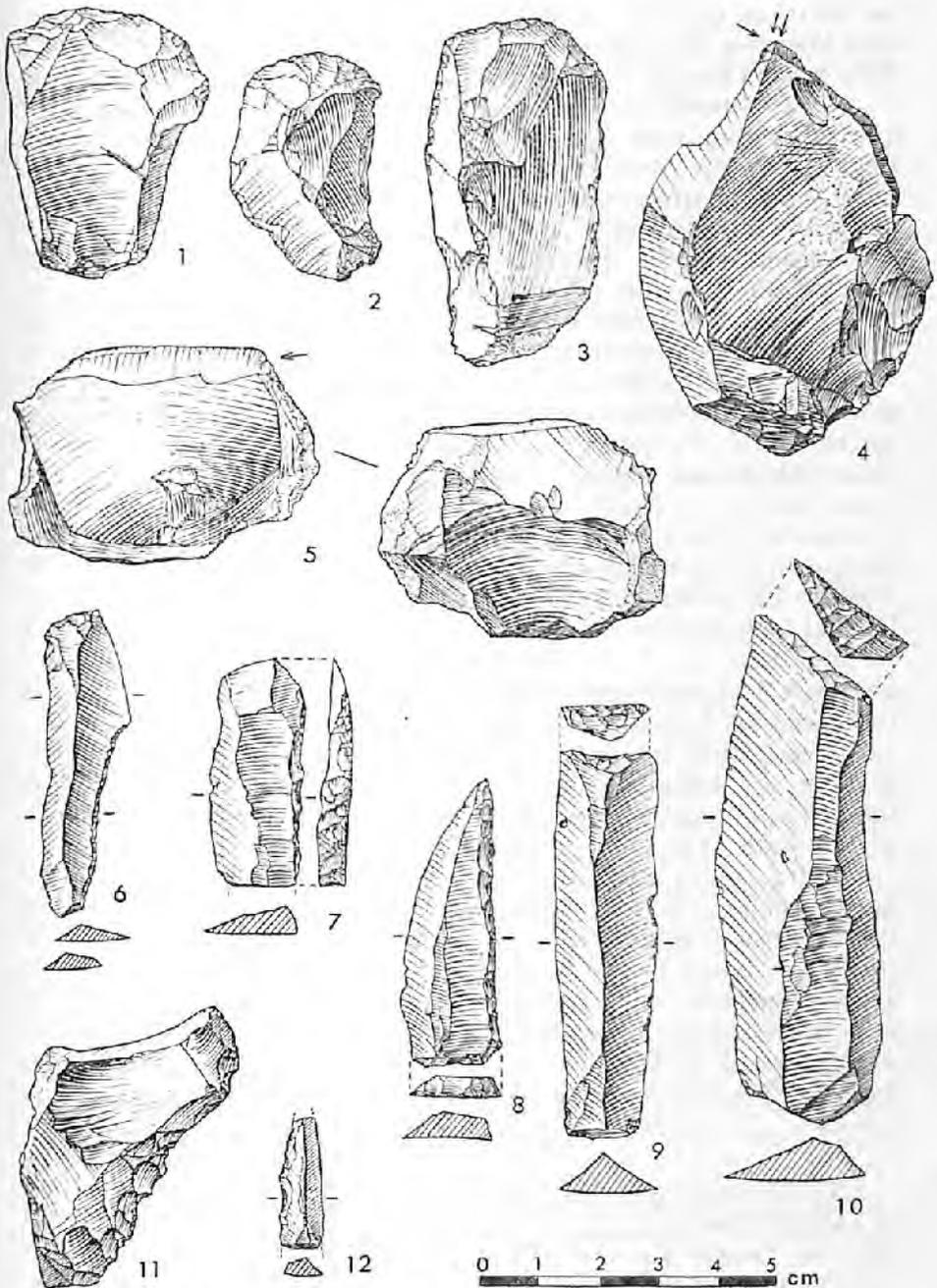


Fig. 1. — Abri du Roc de la Belle à Cubjac. Industrie lithique.
Légende dans le texte (4/5 de la gr. nat.).

sur éclats de bord de nucléus; le n° 3 seul porte quelques retouches latérales discontinues. N° 4, burin dièdre droit sur grand éclat à talon facetté. N° 5, burin plan transversal sur éclat épais.

Le n° 6 porte sur un bord une retouche abrupte partielle qui forme cran, mais le talon de la lame est à l'extrémité supérieure de notre dessin; peut-être s'agit-il donc d'une petite lame à dos abattu inachevée. Le dos de la lame abattue n° 7 présente une retouche « bibord ».

La pointe à dos abattu et à base tronquée n° 8 mérite une certaine attention. De semblables pointes ont déjà été rencontrées avec des éléments tronqués dans les séries du Périgordien supérieur. J. Bouyssonie les a figurées et décrites comme « pointes à bord abattu, à troncature retouchée » dans le Périgordien à Font-Robert des Vachons [1, fig. 12, n°s 2, 9, 10, 16, fig. 14, n° 15]. Toujours aux Vachons, le même auteur et D. de Sonnevillle-Bordes signalent des « lames à dos abattu et troncature unique ou double, généralement rectiligne, mais parfois convexe ou oblique » dans la couche 3 de l'abri 2 qui est un Périgordien à Font-Robert avec éléments tronqués et burins de Noailles [2, p. 286 et fig. 9, n° 5]. L'Aurignacien supérieur de Laussel compte une « pointe à bord rabattu, base tronquée » [5, fig. 61, n° 5]. L. Pradel figure aussi des « outils à bord abattu, à l'extrémité proximale tronquée et retouchée » dans le Périgordien V b des Roches (Indre) [7, fig. 7, n°s 1, 2, 4, 21 et 22].

Deux lames tronquées, n°s 9 et 10, un denticulé sur éclat, n° 11, et une lamelle à dos, n° 12, complètent cette petite série intéressante mais peu caractéristique, à l'exception, selon nous, de la pointe n° 8.

Outre ces 12 outils, la collection comprend : 2 chutes de burin, 1 éclat, 4 lames et 2 lamelles portant quelques retouches discontinues, 5 éclats bruts, 13 lames et 3 lamelles non retouchées. Les lames brutes entières ont 5 à 12 cm de long, 1, 5 à 2 cm de large en moyenne; presque toutes présentent une section trapézoïdale. L'un des 2 nucléus est globuleux, l'autre polyédrique à 2 plans de frappe. Signalé par Dalcau, le galet, long de 12 cm, ne présente pas de traces d'utilisation.

CERAMIQUE

Seul reste dans la collection le « petit bâton de terre cuite », de couleur rose, très bien cuit, indatable mais probablement pas très ancien. Le « morceau de terre glaise sur lequel on voit l'empreinte d'un tissu » a disparu; il serait d'ailleurs hasardeux de le compter dans la série paléolithique, malgré l'avis de Daleau !

COQUILLAGES

Les deux coquilles d'*Helix* (*Cepea nemoralis*) sont d'époque récente.

CONCLUSION

Cette collection offre le mérite de ressusciter un gisement paléolithique oublié depuis près d'un siècle, dans une région peu prospectée, sinon pauvre en Préhistoire. Nous attribuerions volontiers la série au Périgordien supérieur (V a ou V b plutôt que V c) à cause des pièces à retouche abrupte, souvent bi-bord, que complètent bien la grande lame à troncature oblique et le burin plan transversal sur éclat. Les espèces représentées dans la faune (cf. *Appendice*) semblent bien confirmer cette présomption.

Alain ROUSSOT.

BIBLIOGRAPHIE

1. BOUYSSONIE (J.). — Un gisement aurignacien et périgordien. Les Vachons (Charente). — *L'Anthropologie*, t. 52, 1948, pp. 1-42, 15 fig.
2. BOUYSSONIE (J.) et SONNEVILLE-BORDES (D. de). — L'abri n° 2 des Vachons, gisement aurignacien et périgordien, commune de Voulgézac (Charente). — *Congrès préhistorique de France*, 15^e session, Poitiers-Angoulême, 1956. pp. 271-309, 17 fig., 5 tableaux.
3. DALEAU (F.). — *Excursions*, t. 1, mai 1869-juin 1879, p. 4 (manuscrit inédit conservé au Musée d'Aquitaine).
4. DALEAU (F.). — *Catalogue*, t. 1, pp. 33-34, n° 184 (manuscrit inédit conservé au Musée d'Aquitaine).
5. LALANNE (J.G.) et BOUYSSONIE (J.). — Le gisement paléolithique de Laussel. Fouilles du D^r Lalanne. — *L'Anthropologie*, t. 50, 1946, pp. 1-163, 123 fig., 1 pl. h.-l. en couleurs.
6. PEYRONY (D.). — *Le Périgord préhistorique, essai de géographie humaine*. — Périgueux, Société historique et archéologique du Périgord, 1949.
7. PRADEL (L.). — L'abri aurignacien et périgordien des Roches, commune de Pouligny-Saint-Pierre (Indre). — *L'Anthropologie*, t. 69, 1965, pp. 219-235, 9 fig.
8. SONNEVILLE-BORDES (D. de). — *Le Paléolithique supérieur en Périgord*. — Bordeaux, Delmas, 1960.



Fig. 2. — Abri du Roc de la Belle à Cubjac. Restes paléontologiques :
a, M1 ou M2 inférieure gauche de Mégacéros; *b*, fragment gauche de mandibule,
 avec M3, de Mégacéros; *c*, canine supérieure droite de Chat sauvage;
d, canine d'*Equus hydruntinus*.
 (Clichés A. Roussel).

APPENDICE

Étude paléontologique du Roc de la Belle

La faune de la grotte-abri du Roc de la Belle, découverte par F. Daleau, est peu abondante mais très variée. De nombreuses espèces sont en effet représentées. Cependant, fait notable pour une faune dite de « l'époque du Renne », le Renne n'a laissé aucun vestige. Les espèces reconnues sont les suivantes :

- Equus caballus* L. le Cheval
Bison priscus Boj. *Bos primigenius* Boj. le Bison et le Bœuf.
Cervus elaphus L. le Cerf
Rupicapra rupicapra L. le Chamois
Megaceros giganteus Blumenbach le Mégaceros
Equus hydruntinus Regalia
Vulpes vulpes L. le Renard commun
Felis silvestris Schreber le Chat sauvage
Ovis aries L. le Mouton

ETUDE DES ESPECES

EQUUS CABALLUS L.

9 restes : 1 incisive, 1 P2 supérieure gauche, 1 P3 ou P4 supérieure gauche, 2 M1 ou M2 supérieures gauches, 1 fragment de P3 ou P4 inférieure droite, 1 P3 ou P4 inférieure gauche, 1 M1 ou M2 inférieure gauche, 1 deuxième métatarsien droit rongé. Nombre minimum d'individu représenté : 1.

Dimensions des prémolaires : lorsqu'il était possible de situer le point P¹, les mesures ont été prises à ce niveau, lorsqu'il n'était pas repérable, elles ont été prises sur le fût de la dent.

(1) Pour les molaires supérieures, ce point se situe sur le mésostyle à deux centimètres au-dessus du collet et, pour les molaires inférieures, dans le sillon vestibulaire également à deux centimètres au-dessus du collet.

		P2 sup. g.	P3-4 sup. g.	M1-2 sup. g.	M1-2 sup. g.	P3-4 inf. g.	M-1-2 inf. g.
D.m.d.	P	3,7 cm				2,95 cm	
	fût		2,80 cm	env. 2,40 cm	2,55 cm		2,70 cm
D.v.l.	P	2,35 cm				1,70 cm	
	fût		2,70 cm	2,50 cm	2,60 cm		1,60 cm
D.m.d. protoc.	P	0,95 cm					
	fût		1,10 cm	1,35 cm	1,15 cm		
Ind. protoc.	P	25,67					
	fût		39,28	env. 56,25	45,09		

D.m.d. = diamètre mésio-distal

D.v.l. = diamètre vestibulo-lingual

D.m.d. protoc. = diamètre mésio-distal du protocône

Ind. protoc. = indice protoconique = $\frac{\text{D.m.d. protoc.} \times 100}{\text{D.m.d.}}$

Ces dimensions entrent dans le domaine des variations des molaires d'*Equus caballus germanicus* et d'*Equus caballus gallicus* [5, tabl. 18 et 20]. Nous ne pouvons donc donner davantage de précisions.

BISON PRISCUS Boj., BOS PRIMIGENIUS Boj.

7 restes : 1 P2 inférieure gauche, 2 P3 ou P4 inférieures gauches, 2 M1 ou M2 inférieures gauches, 1 fragment d'hémi-mandibule gauche avec M1, M2 et M3, 1 fragment d'astragale gauche scié à une époque récente. Nombre minimum d'individus représentés : 2.

Le fragment d'hémi-mandibule n'indique pas un sujet de taille particulièrement grande; le diamètre mésio-distal de la série M1, M2, M3 mesuré au bord alvéolaire est de 9,5 cm alors que chez un bœuf actuel (conservé au laboratoire de Préhistoire de la Faculté des Sciences de Bordeaux), il atteint 10,15 cm.

GERVUS ELAPHUS L.

3 restes : 1 fragment proximal de métatarsien gauche, 1 troisième phalange (hauteur maximum : 3,20 cm; diamètre antéro-postérieur : 5,90 cm; diamètre transversal maximum : 2,10 cm), 1 tête de fémur droit. Nombre minimum d'individu représenté : 1.

RUPICAPRA RUPICAPRA L.

3 restes : 2 M1 ou M2 inférieures gauches, 1 fragment de mandibule avec D3. Nombre minimum d'individu représenté : 1.

MEGACEROS GIGANTEUS Blumenbach

2 restes : 1 M1 ou M2 inférieure gauche, 1 fragment gauche de mandibule avec M3 (fig. 2, *a* et *b*). Nombre minimum d'individu représenté : 1.

Les diamètres mésio-distal et vestibulo-lingual de la première ou deuxième molaire sont respectivement de 2,75 cm et de 2,00 cm; la troisième molaire, endommagée du côté lingual, a un diamètre mésio-distal d'environ 4,60 cm. Les moyennes du diamètre mésio-distal, calculées par F. Prat, sont, pour les premières et deuxièmes molaires inférieures, de 2,815 cm \pm 0,096 cm chez le Mégacéros (16 échantillons) et de 2,219 cm \pm 0,059 cm chez le Cerf (34 échantillons), et pour les troisièmes molaires inférieures de 4,115 cm, \pm 0,140 cm chez le Mégacéros (13 échantillons) et de 3,356 cm \pm 0,075 cm chez le Cerf (33 échantillons) [6, tabl. 12 et 13]. Les fortes dimensions des molaires du Roc de la Belle indiquent bien le Mégacéros.

EQUUS HYDRUNTINUS Régalia

1 reste : 1 canine dont la hauteur maximum est de 3,55 cm (fig. 2, *d*). La petite dimension de cette pièce est caractéristique de l'espèce *Equus hydruntinus*.

VULPES VULPES L.

Le Renard est représenté par un fragment de mandibule portant la canine, les deuxième et quatrième prémolaires ainsi que la carnassière; toutes ces dents sont très endommagées.

On sait que le Renard polaire se différencie en particulier du Renard commun par sa taille en général plus petite. Or, les dimensions de la mandibule du Roc de la Belle sont très comparables à celles de trois mandibules de Renards communs conservés au laboratoire de Préhistoire de la Faculté des Sciences de Bordeaux. Le diamètre mésio-distal de P1, P2, P3, P4 est de 3,40 cm pour la pièce du Roc de la Belle et de 3,30, 3,35 et 3,40 cm chez les trois sujets communs actuels; la hauteur de la mandibule en avant de P1 mesure 1,15 cm chez le Renard paléolithique et 1,05, 1,15 et 1,10 cm respectivement chez les sujets récents.

Pour le reste de la faune, nous formulerons quelques remarques. Le Renne que l'on rencontre d'ordinaire en plus ou moins grande abondance à tous les étages du Paléolithique supérieur en Périgord, est absent. D'autre part, certaines espèces peu banales sont représentées; le Mégacéros, dont la présence indiquerait une humidité assez élevée, semble avoir vécu dans le Sud-Ouest de la France depuis l'interglaciaire Mindel-Riss jusqu'au Périgordien IV, mais aussi au Périgordien V (fouilles récentes à la Ferrassie) et réapparaîtrait, mais beaucoup plus rarement, au Magdalénien final [2]. *Equus hydruntinus*, peu fréquent lui aussi dans les gisements du Paléolithique supérieur du Sud-Ouest, vit généralement sous un climat assez peu rigoureux; nous l'avons rencontré dans le Magdalénien VI du gisement du Morin [4].

Cerf, Mégacéros, Renard commun et Chat sauvage indiquent un milieu humide permettant un développement assez important de la forêt; le Chamois, lorsqu'il est présent dans un gisement de Dordogne, traduit pourtant un climat froid. Chevreuil et Bison peuvent s'adapter à des conditions assez douces, mais leur présence en grand nombre indique plutôt un milieu steppique.

L'industrie lithique récoltée avec ces restes osseux peut être attribuée au Périgordien supérieur. La faune du Roz de la Belle correspondrait assez à cette période, et la présence de Mégacéros constitue un argument de plus dans ce sens. Si l'ensemble des restes étudiés provient, comme l'industrie, du même niveau, la période d'occupation considérée serait assez froide mais humide.

Françoise DELPECH.

Laboratoire de Géologie du Quaternaire et Préhistoire dépendant de la Faculté des Sciences de Bordeaux, associé au C.N.R.S.

BIBLIOGRAPHIE

1. BOUCHUD (J.). — Deux espèces rares au Moustérien découvertes au Pech de l'Azé. — *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 52, 1955, pp. 89-93.
2. BOUCHUD (J.). — *Le Cervus megaceros* dans le Sud et le Sud-Ouest de la France. — *Israel Journal of Zoology*, vol 14, 1965, pp. 24-37.

3. BOULE (M.) et VILLENEUVE (L. de). — La grotte de l'Observatoire à Monaco. — *Archives de l'Institut de Paléontologie humaine*, mémoire 1, Paris, 1927, 16 fig. 27 pl. h.-t.
4. DELPECH (F.). — Recherches paléontologiques concernant quelques gisements du Magdalénien VI : stations de la Gare de Couze (Dordogne), du Morin (Gironde) et de Duruthy (Landes). — *Thèse de Doctorat en Géologie approfondie*, option Paléontologique. — Bordeaux, 1967, n° 489. 202 p. 35 pl.
5. PRAT (F.). — Recherches sur les Equidés pleistocènes en France. — *Thèse de Doctorat d'Etat es Sciences Naturelles* (première thèse). — Bordeaux, 1968, n° 226, 662 p., 126 tabl., 149 fig.
6. PRAT (F.). — Sur des vestiges de Mégacéros découverts dans quelques gisements paléolithiques du Sud-Ouest de la France. — *Thèse de Doctorat d'Etat es Sciences Naturelles* (deuxième thèse). — Bordeaux, 1968, n° 226, 63 p., 19 tabl., 15 fig.

UN DOCUMENT INEDIT SUR LA TRUFFE

(1787)

La plupart des auteurs ¹ s'accordent pour attribuer à Joseph Talon les premiers essais de truffières artificielles, qui furent faits dans le Vaucluse en 1810. Pour la Dordogne, c'est un propriétaire du nom de Montignac qui effectua en 1835, sur deux hectares, un semis de glands de chênes truffiers à Sorges ; il fut bientôt imité en 1840, également à Sorges, par le baron de Malet.

On peut se demander, à la lumière d'un acte daté de 1787 dont nous donnons plus loin la transcription, si ces précurseurs ne furent pas eux-mêmes précédés par un Terrassonnais, Léger Brossard de Marsillac, avocat en Parlement et propriétaire, dont la famille possédait des biens depuis le XVI^e siècle au village de la Vacharie, paroisse de Terrasson ².

Le 29 janvier 1787, en effet, M. de Marsillac donne à ferme pour neuf ans à François Rouchete, travailleur domicilié à Lardornac, tous les « truffiers » lui appartenant, sis au village de la Vacharie. Le preneur s'engage à ne pas démolir les murailles où pourraient être ces « truffiers », et, s'il les abat, il devra les rétablir dans l'année même. Il livrera chaque année au bailleur, à la Noël, 4 livres de truffes sans « rebrais ».

Aucune autre stipulation n'est précisée dans le contrat, et nous restons un peu sur notre faim quant à l'importance de cette exploitation. S'agissait-il, tout d'abord, d'une plantation d'arbres truffiers intentionnellement effectuée par le propriétaire ou bien d'une truffière naturelle ? Rien ne permet de l'affirmer avec certitude, et la présence des murailles que Rouchete prend l'engagement de ne pas abattre peut signifier l'un ou l'autre.

Pas de renseignements détaillés, non plus, sur la superficie de la truffière, ni sur ses confrontations. Est-ce par souci de discrétion, pour décourager les « caveurs » malhonnêtes, ou parce que les arbres étaient disséminés çà et là dans le village au lieu d'être groupés en un seul ensemble ? Peu de choses enfin sur le rendement de la ferme, car les 4 livres de truffes par an

(1) O. PRADIER, dans *Annales de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne*, t. XXXIX (1878), p. 281 ; A. de BOSREDON, *Manuel du trufficulteur* (Périgueux, Laporte, 1887), p. 183 ; A. CHATIN, *La truffe*. (Paris, Baillière, 1892) ; A. LURBE, *La truffe*, dans *L'Agriculture de la Dordogne* (Bordeaux, Pech, 1932), p. 337 ; J. REBIERE, *La truffe du Périgord, sa culture* (Périgueux, Fanlac, 1967).

(2) Arch. dép. Dordogne, 2 E 1824/13.

dues à M. de Marsillac, ne doivent représenter qu'une partie de la récolte, celle du propriétaire, l'autre partie restant au preneur dans une proportion que nous ignorons.

Autant de points d'interrogation, on le voit, qui laissent notre curiosité insatisfaite. J'ai vainement recherché des actes analogues dans les années voisines de 1787³, et notre document — c'est son principal intérêt — montre qu'on songeait avant Joseph Talon, au moins dans le Terrassonnais, à exploiter de façon raisonnée le précieux tubercule.

Noël BECQUART.

PIECE JUSTIFICATIVE

« Pardevant le notaire royal soussigné, en presence des temoins cy après nommés, fut present Mr M^e Leger Brossard sieur de Marsillac, avocat en Parlement, habitant du present lieu, lequel donne à titre de ferme pour neuf ans à François Rouchete, travailleur habitant du village de Contezat, paroisse de Ladournat, à ce present et acceptant, tous les truffiers appartenant audit sieur Marsillac, situés aux appartenances du village de la Vacharie, presente paroisse, que ledit Rouchete a déclaré connoitre, en ce qu'il n'abattra point les muraille où les truffiers pourroit estre, et que s'il les abat, il les retablira la même année, ladite ferme ainsy faite moyenant quatre livres de truffes chaques années sans rebois, bonne et valable, payable aux fetes de la Noël de chaque année et non plutot, à commencer l'année prochaine, le tout aux peines de droit. Et à cet effet les parties m'ont requis acte et ledit Rouchete obligé ses biens et droits meubles et immeubles, presents et avenir. Fait et passé au lieu de Terrasson en Perigord l'an mil sept cent quatre vingt sept et le vingt neuf du mois de janvier avant midy, en presence de sr Pierre Laborde, bourgeois habitant du bourg de St Amant, et de François Delord, laboureur, habitant du village de Souillac, presente paroisse, temoins. Ledit sr Laborde a signé avec ledit sr Marsillac et non ledit Delord ny Rouchete pour ne savoir, à ce qu'ils ont déclaré, de ce par moy interpellés. (Signé) Marsillac ; Laborde ; Denoix, notaire royal. »

(Arch. dép. Dordogne, 3 E 3544, minute 22).

(3) Registres du contrôle des actes, bureau de Terrasson.

VARIA

Au sujet d'une pierre tombale sise près de l'église en ruine du Cheylard (entre les Farges et Aubas)

A l'extérieur du mur latéral Sud de l'église romane en ruines du Cheylard, près de l'angle Sud-Ouest, et orientée parallèlement à l'église, se trouve, sous les broussailles, une pierre tombale rectangulaire, en calcaire, de dimensions suivantes : longueur : 1 m 80; largeur : 0 m 68; épaisseur : 0 m 18.

Il n'est pas possible de photographier entièrement cette pierre tombale. Nous n'avons pu en faire que des croquis que nous avons confiés à M. Doyeux, qui a bien voulu en tirer une restitution cotée.

Cette pierre porte :

1 — nettement apparents :

- le double tracé d'une croix montée sur socle;
- à l'intersection des bras de la croix, une double circonférence, parcourue de rayons entre ses deux cercles, rayons qui dépassent le pourtour de la circonférence extérieure;
- sous le bras Sud de la croix, le tracé d'une main droite apposée, l'emplacement du pouce et d'une partie de la paume étant évidé;
- du même côté de la croix, et parallèle à son plus grand axe, alors que la main est sculptée perpendiculairement à celui-ci, le tracé d'un pied droit, les orteils tournés vers le socle de la croix;

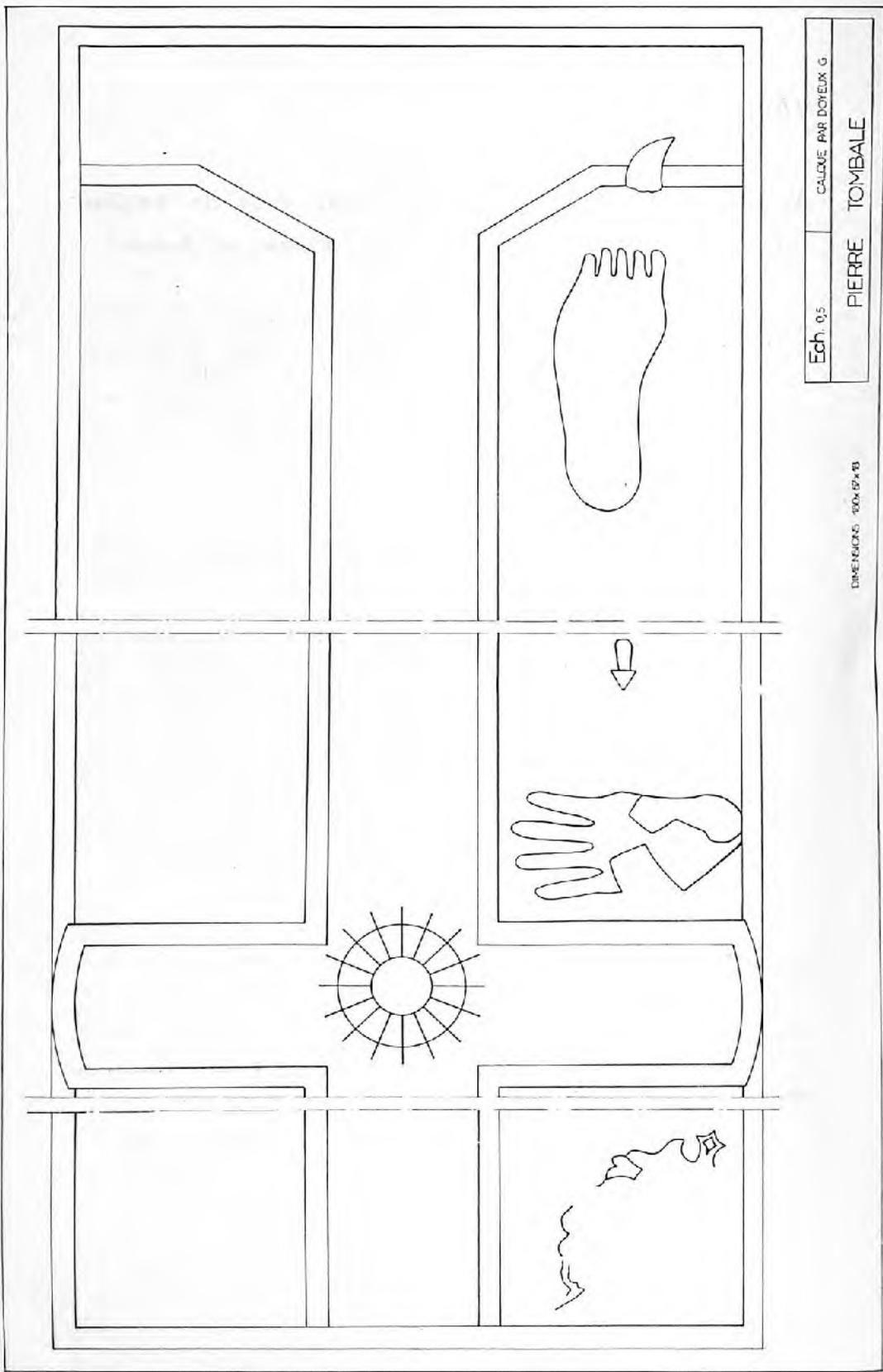
2 — moins apparents :

- un motif décoratif, dans l'angle Sud-Ouest, très érodé, et d'un style quasi-impossible à identifier, peut-être gothique, peut-être de la première moitié du XVII^e siècle;
- entre le pied et la main, tournée vers celle-ci, une pointe de flèche. Nous avons tout d'abord hésité à identifier celle-ci, pensant à un accident dû à l'érosion de la pierre, mais l'examen de la photographie que nous avons tirée de cette partie, tend à nous persuader de l'existence d'une sculpture.

En dehors de ces signes plus ou moins lisibles, la pierre porte de multiples traces, mais il est impossible de déterminer s'il s'agit de restes de sculptures, ou de dégradations dues aux intempéries ou aux injures du temps.

Il y a lieu de penser que la pierre qui gît actuellement sur un mur qui domine l'enclos d'un ancien cimetière, n'est pas à son emplacement primitif. Dans l'enclos, il n'y a plus trace de tombes. Cependant les anciens du hameau se souviennent que dans les années 1920, une vieille femme venait apporter des fleurs sur la tombe des siens.

René LARIVIERE.



Ech. 0,5

CALQUE PAR DOYEUR G

PIERRE TOMBALE

DIMENSIONS 100x10x43

Sur un immeuble du Cours Fénelon à Périgueux

L'immeuble situé 28, cours Fénelon, à Périgueux, à l'angle de la rue Fayard-Hervé, est un édifice modeste, mais charmant par maints détails, que je me hasarde à dater de la deuxième moitié du 18^e siècle.

Il comporte un étage sur rez-de-chaussée. Une importante corniche le couronne, servant de point d'appui à quatre petites lucarnes percées d'un œil-de-bœuf sous un fronton courbe, et dissimulant le toit presque plat.

La porte d'entrée est une réplique à peu près exacte d'une porte de la rue Berthe-Bonaventure (ancienne rue Froide). On y retrouve l'arc bombé et le tore qui caractérisent de nombreuses entrées de la Limogeanne, du Plantier ou de l'Aiguillerie. Mais la gorge qui cerne le tore a pris ici un grand développement et s'orne de bossages à onglets, ce qui donne à cette entrée un indéniable caractère architectural.

Encadrant l'entrée, deux vastes fenêtres, également terminées comme toutes les autres ouvertures en arc bombé. Au premier étage, trois portes-fenêtres ouvrent sur un balcon porté par huit élégantes consoles. Les angles de l'édifice sont arrondis et encadrés de part et d'autre par un appareil à refends, disposition qui rappelle celle de l'hôtel construit à l'orée des allées de Tourny par le chanoine Jean-Baptiste-Michel Duclaud, qui fut un temps Hôtel de la Division.

Au couchant, une fenêtre s'ouvre au rez-de-chaussée et à l'étage. Au levant, une fenêtre à l'étage, mais au rez-de-chaussée il y avait une porte-fenêtre donnant sans doute sur le jardin, porte qui fut murée au début de ce siècle lors de la construction d'un petit immeuble contigu un peu en retrait et précédé d'un perron. Malheureusement cet immeuble est actuellement dissimulé par la boutique d'un marchand de primeurs, qui colle d'assez désagréable façon à notre hôtel. La façade du midi comporte seulement des ouvertures de service.

Tout l'édifice repose sur une très belle et vaste cave couverte d'un berceau soigneusement appareillé, soutenu par deux gros doubleaux en anse de panier. Deux soupiraux ouvrent en pénétration dans la voûte.

Un peu en contre-bas, sur la rue Fayard-Hervé, se trouvaient une vaste remise et l'écurie. Celle-ci s'ouvrait sous une forte poutre surmontée d'un arc de décharge. Dans cette écurie sont restées en place la mangeoire et la corbeille en fer forgé pour le fourrage.

Il semble probable que la façade noble était précédée d'un jardin et agrémentée d'un perron de quelques marches, alors qu'actuellement l'entrée est de plain-pied sur le trottoir du cours Fénelon.

Je tiens des aimables propriétaires de cet immeuble qu'en signant l'acte d'achat, il leur a été signalé qu'il avait nom « la petite folie ». C'est bien effectivement le genre des maisons de campagne dites « folies », fort en vogue sous le règne de Louis XV. Située hors les murs, elle devait sans doute permettre à quelque riche bourgeois de quitter son logis de l'étroite Limogeanne ou de l'Aiguillerie pour un « week-end » avant la lettre, car il est vraisemblable qu'il y avait vastes dépendances et grand jardin.

Tel qu'il est, d'une élégance sans prétention, ce petit hôtel possède un charme délicat qui ne peut que séduire ceux qui réussissent à s'isoler de l'intense

circulation de ce qui est devenu le cours Fénelon. Souhaitons-lui longue vie pour le plaisir de nos yeux, avant qu'il ne soit remplacé par quelque cube de béton peut-être fonctionnel, mais dépourvu de toute humanité et de tout humanisme.

Renée DESBARATS.



Note sur trois fragments de statues découverts à Bussac

Le R.P. Mazeau, curé de Chancelade, a récemment découvert, noyés en remploi dans les murs de l'église de Bussac, qu'il restaurait, trois fragments de statues en pierre. Ils figurent maintenant au Musée d'art sacré de Chancelade. Ces trois fragments constituent les bases de statues mutilées; ils sont en calcaire très blanc.

Le premier morceau (H = 12, largeur = 30) laisse apparaître deux sabots au-dessus d'une base peu importante qui porte l'inscription S - VOURY. Cette inscription ne se rapporte ni à saint Vasy (Evodius) du Puy, ni à saint Vové de Soissons. L'église de Bussac avait pour titulaires et patrons saints Pierre et Paul, et on y fêtait saint Valéry, l'ermite limousin, qui avait sa chapelle dans l'église.



Fragment de statue provenant de l'église de Bussac

Valéry se disant aussi Vaury ou Vaulry, on peut penser que cette curieuse orthographe de VOVRVY s'applique à ce saint 1. Il est impossible d'attribuer une date à ce fragment de statue. Un écu armorié, très lisible, fait saillie sur la base. Il se lit : « d'azur au chevron d'or accompagné de trois roues de Sainte-Catherine de même, à l'épée d'argent posée en pal, la pointe en haut et brochant sur le tout. » (Les couleurs et les émaux ne sont pas indiqués sur le blason, c'est nous qui les donnons d'après l'*Armorial* de Froidefond de Boulazac, t. 1, p. 278).

Le second morceau (H = 25, largeur = 30) représente, sur une base dont l'écu est martelé, deux pieds nus au-dessus desquels apparaît encore le bas de la robe portée par le saint. Là encore il est impossible de proposer une date.

Le troisième morceau (H = 28, largeur = 25) montre, au-dessus d'une base peu épaisse, le bas du corps de deux personnages. A droite était un évêque, reconnaissable à la partie inférieure de sa chasuble et de son aube élégamment plissée; à gauche, un donateur, de petites dimensions et hors d'échelle, était agenouillé : c'était un prêtre, d'après son costume. La base porte un écu armorié, le même que celui du premier morceau. Mais cette fois, le détail de la sculpture, sa finesse, la qualité des drapés, permettent de proposer comme date le XVI^e siècle.

En présence de ces épaves, on ne peut que regretter la mutilation de statues qui seraient certainement révélatrices de l'art d'une époque, de ses dévotions, de ses états d'âme. Et la présence de trois statuette dans une humble église rurale, bien modeste, permet de penser que nos églises ont eu autrefois un mobilier généreux à qui ont été fatales les guerres de religion, la Fronde, la Révolution et l'incurie des usagers.

Quant à la famille intéressée et qui nous révèlent les blasons, il s'agit des La Faye de Gentil qui, du XVI^e siècle à la Révolution, ont occupé le château de la Vallade, situé dans la commune de Bourdeille, mais à deux lieues au nord-ouest de Bussac où ils avaient peut-être droit de haute et basse justice. Ces de La Faye comptaient d'autres branches en Périgord, notamment au Fleix, à la Rigeardie 2 et à Sorrazanes (dans Salignac).

-
1. L'église de Boisseuilh conserve une curieuse statue de bois de saint Valéry (classée M.H.); nous l'avons étudiée au n° IV de notre série *Iconographie des saints populaires en Périgord*, dans le *Périgourdin de Bordeaux* (1960). Les sabots de la figuration précitée pourraient s'expliquer par le fait que saint Valéry était un ermite. Sa légende est contée par le R.P. Carles dans *Titulaires et patrons du diocèse de Périgueux et de Sarlat*, 1883, p. 49.
 2. La Rigeardie ou la Rigardie était un repaire noble à 3 km Sud-Ouest de Bourdeilles, sur la route de Lisle. Il existe encore, très retouché.

A propos du "Cercle de la Philologie"

Chacun peut remarquer, en entrant dans la salle des séances de notre Société, une curieuse lithographie imprimée chez Dupont, où le « malicieux crayon » d'Alfred de Froidefond a caricaturé les principaux membres du Cercle de la Philologie en 1851.

Cette planche assez rare fut présentée à la séance du 5 août 1948, par notre regretté collègue, Albert Granger. Le 4 novembre de la même année, Géraud Lavergne donnait lecture d'une « complainte » versifiée par Albert de Calvimont, qui sert en quelque sorte de légende à la lithographie. Enfin, le 5 décembre 1968, M. Jean Secret offrait pour nos collections la photocopie de ce texte fort savoureux, l'original se trouvant en la possession de M. le marquis de Fayolle.

On trouvera ci-dessous les vers du préfet-poète, en se reportant, pour une bonne reproduction de la lithographie elle-même, au n° 367 de **Périgord actualités-Moun País**, 11 mai 1968. Ajoutons encore que le Cercle de la Philologie, fondé vers 1800, a été étudié sommairement par Robert Villepelet dans notre **Bulletin** de 1924, p. 119 (« Cercles et journaux périgourdiens d'autrefois »), et qu'il existe aux Archives de la Dordogne, sous la cote 2 J 837 (papiers de la Société), un registre des délibérations du bureau et des assemblées générales du Cercle de 1890 à 1920. La « Philologie » cessa d'exister en décembre 1920 par suite de difficultés financières et fusionna à cette date avec le Cercle Daumesnil.

Noël BECQUART.

CERCLE DE LA PHILOLOGIE A PERIGUEUX, 1851

Ceci vous représente un cercle très choisi
De lions, jeunes ou vieux, ou sentant le roussi.
Tourne-toi ¹ sur le seuil pour la postérité :
Les graves en traits moqueurs de face ou de côté.
Sur l'air du tra la la, etc.

A notre grand Louis ² fait comme un baliveau,
Charpentier ³ dit : « Plait-il ? j'étais à Marengo,
J'y gagnai la bataille, et pris au moins deux Rois,
Sur le champ d'Austerlitz j'ai refusé la croix. »
Sur l'air du tra la la, etc.

Le nez dans le tympan de ce cher Boulazac ⁴
Notre aîné Montozon ⁵ glisse, avec du tabac,
Un secret si nouveau qu'il n'y croit pas d'abord.
Voici tantôt quinze ans que Charles X est mort !
Sur l'air du tra la la, etc.

-
1. Debout, à gauche dans la porte : Alfred de Froidefond de Boulazac, dessinateur du tableau.
 2. Debout à gauche, allume un cigare: le Vicomte de Lestrade.
 3. Cherche à allumer son cigare: Charpentier de Belcour.
 4. Odon de Froidefond de Boulazac.
 5. M. Montozon.

Au gentleman rider ⁶ qui décerne, en rêvant,
 Les primes des chevaux de son département.
 Lassale ⁷ recueilli, médite un beau discours
 Qu'il commence bien, ne finit pas toujours.
 Sur l'air du tra la la, etc.

Lunettes sur le nez, mais sans y voir plus clair,
 Distrait comme un savant qui veut en avoir l'air,
 Ceci vous représente un officier du Roi ⁸
 Ceci vous représente un officier du Roi ⁸,
 Sur l'air du tra la la, etc.

Adrien ⁹, des verts galants, l'ancienne fine fleur,
 Sans perdre son aplomb, ni son regard vainqueur,
 Des Mousquetaires noirs, à nos regards surpris,
 Passe joyeusement aux mousquetaires gris.
 Sur l'air du tra la la, etc.

Holopherne ¹⁰ et Pinaud ¹¹, côte à côte fumant,
 Dissertent sur la pluie et le sentiment.
 Jules ¹² approuve du geste et d'un air convaincu.
 Demande qu'on élève un temple... à la vertu *
 Sur l'air du tra la la, etc.

Exclu de ce tableau, comme un pestiféré,
 On sent trop que l'auteur d'envie est consumé ¹³
 Et l'on ne vit jamais poète si chétif
 Enfourcher vainement un Pégase poussif.
 Sur l'air du tra la la, etc.

[Les notes identifiant les personnages sont celles du document lui-même.]

6. Assis au milieu: le Marquis de Fayolle, président du Cercle de la Philologie.

7. Lit: M. Martin de Lassale.

8. Le capitaine de cavalerie Loliot.

9. Assis devant la table à droite: le Chevalier de Crémoux.

10. En chapeau haut de forme: Valléon de Boissière.

11. Nu-tête assis à droite: du Pavillon.

12. Casquette sur la tête: Marquis (Jules) de Lafaye.

13. N'y est pas: le Vicomte Albert de Calvimont, auteur de la complainte.

* Variante dans l'original: à la Vertu: au plus beau cul.

Avis important

La liste, mise à jour, des membres de notre Société sera publiée en tête de la 1^{re} livraison du tome XC VII (1970).

Ceux de nos membres qui désireraient voir apporter une modification à cette liste en ce qui les concerne (voir la 1^{re} livraison du tome XCII, année 1965) sont priés d'en aviser le Trésorier ou le Secrétaire général avant le 31 janvier 1970.